

Conseil d'Administration

Séance du **13 DÉCEMBRE 2022**

COMPTE-RENDU

ORDRE DU JOUR

1. Informations de la Présidente
2. Projet de compte rendu du Conseil d'Administration du 8 novembre 2022

Enjeux Stratégiques

3. Plan énergie 2022-2024 phase 2 : finalisation du plan d'action « Sobriété » et du plan de continuité d'activité de l'Établissement (information, échanges)
4. Réagencement des services centraux (information, échanges)
5. Budget Rectificatif 2022
6. Budget Initial 2023
 - a. Frais de Gestion, Service et Environnement

Ressources Humaines

7. Campagne d'emplois 2023
8. Modalités d'attribution de la Prime d'Encadrement Doctoral et de Recherche (PEDR) à destination des Hospitalo-Universitaires – année 2023
9. Missions d'expertise – modification
10. Prime de Charges Administratives 2022-2023 (PCA) et annexe 2022 2023 indemnité fonctionnelle (C2) du Régime Indemnitaire des Personnels Enseignants et Chercheurs (RIPEC)
11. Rapport Social Unique **→ REPORTÉ**

Recherche & Valorisation

12. Convention de mixité INSERM (Institut National de la Santé Et de la Recherche Médicale) - Université de Lorraine 2018-2023
13. Détermination du nombre de semestres pour « Congés pour Recherche ou Conversions Thématiques (CRCT) » pour l'année universitaire 2023-2024 **→ REPORTÉ**
14. Règlement intérieur du comité d'éthique de la recherche de l'Université de Lorraine
15. Contrat quinquennal 2024-2028 : modalités d'évaluation des projets des unités de recherche **→ ANNULÉ**
16. Science Ouverte : accords transformants proposés par les éditeurs scientifiques (information, échanges)

Formation & Insertion Professionnelle

17. Politique d'exonération du produit des Droits d'Inscription Différenciés applicables aux Étudiants Extra Communautaires (DIEEC)
 18. Modalités d'admission et capacités d'accueil en Licence, Licence Professionnelle, Master, Bachelor Universitaire de Technologie (BUT), Classes Préparatoires Intégrées (CPI) et en études de Santé – rentrée 2023
 19. Bonus « Engagement Lorraine Management Innovation (LMI) »
 20. Création du Diplôme d'Université (DU) *Droit de l'expertise*
 21. Tarification Test Of English for International Communication (TOEIC) - année 2023 : application de l'augmentation annuelle prévue au marché
- 21bis.** Ouverture de la première année de licence Sciences pour la santé

Vie Universitaire

22. Modification de la charte relative à la labellisation "Asso'UL" des associations étudiantes ➔ **REPORTÉ**
23. Modification des critères du comité « Fonds de Solidarité et Développement des Initiatives Étudiantes (FSDIE) »

Vie Institutionnelle

24. Désignation du directeur du Centre Pierre JANET
25. Enregistrement de la désignation d'élus Usagers du Conseil d'Administration appelés à siéger à la Commission « Facilitation du fonctionnement de l'Établissement » et à la Commission « Moyens » créées lors du Conseil d'Administration du 27/09/2022 – en complément de la délibération du Conseil d'Administration CA 2022 / 09 / 27 n° 1
26. Statuts de l'UR 7305 Littératures, Imaginaires, Sociétés (LIS)
27. Modification du Règlement intérieur du Centre de Coordination EXPLOR

Affaires Financières & Comptables

27. Remise du prix par le laboratoire d'Ingénierie Moléculaire et Physiopathologie Articulaire (IMOPA) lors du 35^{ème} *regio meeting in structural biology* ➔ **ANNULÉ**

Question(s) diverse(s)

Étaient présents à l'ouverture de la séance :

Mme BOULANGER Hélène, Présidente de l'Université de Lorraine

Collège A :

Mme DORIAT-DUBAN Myriam, M. JOUZEAU Jean-Yves, DENOOZ Laurence, M. SCHMITT Christophe, M. MARTRETTE Jean-Marc, M. GARET Olivier

Collège B :

M. LEYMARIE Stéphane, M. DIOU Camille, Mme POSZWA Anne, M. AMBLARD-VIROLAUD Maxime, M. GNAEDINGER Éric, Mme LE FLOCH Vasilica

Collège BIATSS :

M. METZGER Jean-Luc, M. GREENWOOD James

Collège des usagers :

M. LAJOIE Alexian, M. BOUREL Valentin

Collège des personnalités extérieures :

Néant

Était représenté

Par suppléance :

M. ZUDDAS Enzo était représenté par son suppléant

M. MENZRI Samy

Étaient représentés

Par Procuration :

- | | |
|---|---|
| 1) M. BRUNEAU Francis | procuration à M. JOUZEAU Jean-Yves |
| 2) Mme MIKUSZIES Esther
DUBAN Myriam | procuration à Mme BOULANGER Hélène ou à M. DIOU Camille ou à Mme DORIAT-DUBAN Myriam |
| 3) M. MURATET Franck
DUBAN Myriam | procuration à M. DIOU Camille ou à M. LEYMARIE Stéphane ou à Mme DORIAT-DUBAN Myriam |
| 4) Mme RABAN Catherine | procuration à M. GNAEDINGER Éric |
| 5) M. DUSSOUBS Bernard | procuration à M. GREENWOOD James |
| 6) Mme TOUCH Pheakdey | procuration à M. MENZRI Samy |
| 7) M. SCIAMANNA Marc | procuration à M. SCHMITT Christophe |
| 8) Mme MOINARD Patricia | procuration à M. SCHMITT Christophe ou à M. AMBLARD-VIROLAUD Maxime |

En raison de l'absence des 3 mandataires mentionnés (Mme MORBÉ Muriel ou M. TORRIS Jean-Paul ou Mme FRANÇOIS Isabelle), **la procuration de Mme PEREZ Sylvie n'a pas été attribuée.**

Étaient excusés :

Mme MORBÉ Muriel
M. GROS DIDIER François
M. TORRIS Jean-Paul

Étaient absents :

Mme FRANCOIS Isabelle

Invités :

- M. Le Recteur de région académique ou son représentant **M. MERTENS Rémy**
Mme La Rectrice déléguée pour l'Enseignement Supérieur la Recherche et l'Innovation de la région académique **GRAND EST** ou son représentant
Mme **DORIAT-DUBAN Myriam**, première Vice-présidente, Vice-présidente du Conseil d'Administration en charge de la *Politique des Ressources Humaines, des Conditions de Travail et du Dialogue Social*
M. **DEGOTT Pierre**, Vice-président du Conseil de la Vie Universitaire
M. **OGET Nicolas**, Vice-président du Conseil de la Formation
M. **DIOU Camille**, Vice-président en charge du *Pilotage, des Finances et du Sénat Académique*
M. **LEYMARIE Stéphane**, Vice-président en charge de la *Stratégie Territoriale et de la Vie Institutionnelle*

M. TOMBRE Karl, Vice-président en charge de la *Stratégie Internationale et Européenne*
M. MAUVIEL Guillaume, Vice-président *Transition Écologique*
M. TISSERANT Pascal, Vice-président *Égalité–Diversité–Inclusion*
M. STERPENICH Jérôme, Vice-président en charge des *Partenariats*
M. DE NANTOIS Christophe, Vice-président en charge de l'*Immobilier et de l'Efficacité Énergétique*
Mme MARTINY Marion, Vice-présidente en charge de la *Facilitation du Fonctionnement Interne de l'Établissement*
Mme RAULT Valérie, Vice-présidente en charge de l'*Accompagnement au Développement de la Pédagogie*
M. GUERY Loris, Vice-président en charge du *Développement de l'Alternance et de la Formation Tout au Long de la Vie*
M. GRASSER Benoît, Vice-président adjoint à la *Politique Scientifique*
M. BOUGDIRA Jamal, Vice-président en charge de la *Valorisation*
M. FRESSENGEAS Nicolas, Vice-président en charge du *Numérique, des Données et de la Science Ouverte*
Mme BOULANGER Clotilde, Vice-présidente par intérim du Conseil Scientifique et Vice-présidente en charge de la *Politique Doctorale*
M. LEMOINE Fabrice, Vice-président adjoint en charge de la *Stratégie Europe*
M. BOSTANCI Ayhan, Vice-président *Étudiant*
M. DRUE Frédéric, Agent Comptable
M. JEUNEHOMME Pierre-Emmanuel, Directeur Général Adjoint Délégué au Budget et aux Finances
M. MALNOURY Vincent, Directeur Général des Services
M. LAJOUX Sébastien, Directeur Général Adjoint délégué aux Ressources Humaines
Mme WEBER Sarah, Directrice des Affaires Juridiques
M. DINE David, Directeur de la Communication
M. COUVAL Romain, Sous-directeur, Direction des Affaires Juridiques
Mme OREL Bernadette, Chargée du Conseil d'Administration

Assistait également à la séance du conseil :

Mme Bernadette OREL, Chargée du Conseil d'Administration

Nombre de membres en exercice : 30 + 1 (la Présidente de l'Université de Lorraine)

Quorum : 16

Nombre de membres présents en début de séance : 18

Nombre de membres représentés : 8

Retardée du fait de perturbations autoroutières, la Présidente ouvre la séance à 9h10.

1. INFORMATIONS de la PRÉSIDENTE

A. Au niveau international :

■ La Présidente signale que l'Université de Lorraine poursuit les travaux avec les partenaires de l'Université Européenne EURECA-PRO en vue du dépôt du dossier qui demandera le renouvellement du label « Université Européenne ».

■ L'Université de la Grande Région (UniGR) a tenu son conseil fin novembre, conseil au cours duquel a été entérinée la création d'un deuxième centre d'expertise à l'UniGR-CIRCLA, centre d'expertise dans le domaine des matériaux et des métaux dans une économie circulaire.

Le projet des universités partenaires de l'UniGR qui visait à la création d'un certificat "Euridentity", permettant aux

étudiant(e)s de la Grande Région d'acquérir des compétences fondamentales sur l'Europe et les valeurs européennes, commencera à être déployé à partir de la rentrée 2023 sous deux formes :

- un certificat de niveau 1, qui deviendra obligatoire pour toutes les disciplines à long terme. Il constituera la base du :
- certificat de niveau 2, à travers lequel les étudiant(e)s pourront approfondir les connaissances acquises précédemment.

B. Au niveau national :

■ La Présidente fait part du lancement, par le ministère, le 7 décembre dernier, de l'Appel A Projets (AAP) « Pôles universitaires d'innovation » (PUI). Cet AAP procède en deux phases :

- une phase de déclaration d'intention
- une seconde phase qui amènera au dépôt d'un dossier plus conséquent si l'Université de Lorraine est reçue à l'issue de la première phase.

La Présidente souhaite que l'Université de Lorraine et ses partenaires du site lorrain se positionnent sur cet AAP qui vient compléter des éléments déjà déployés par « SIRIUS ».

Les pôles universitaires d'innovation mentionnés ont vocation à renforcer l'impact socio-économique de la recherche et amènent l'Établissement à travailler notamment avec l'ensemble des acteurs de l'innovation, en premier lieu desquels la SATT, l'Incubateur Lorrain, ses partenaires recherche du site lorrain mais également l'ensemble de l'écosystème (IRT, pôles de compétitivité) et à développer des échanges nourris avec les collectivités territoriales.

■ La Présidente attire l'attention des Administrateurs sur le nombre de Programmes et Équipements Prioritaires de Recherche (PEPR) dans lesquels les Unités de Recherche (UR) de l'Université de Lorraine sont investis :

- « Innovations spintroniques pour un numérique frugal, agile et durable »,
- « Matériaux émergents »,
- « Hydrogène décarboné »,
- « Recyclabilité »,
- « Décarbonation de l'industrie »,
- « La science du risque »,
- « Sous-Sol, bien commun » et
- « Forest ».

Ces PEPR sont des traductions concrètes de la stratégie d'accélération que porte l'État français en matière de politique de recherche et amènent des moyens assez conséquents sur des thématiques sur lesquelles l'Université de Lorraine a été positionnée.

■ Ensuite, la Présidente fait part de quelques mesures à venir découlant de la Loi de Programmation pour la Recherche (LPR), parmi lesquelles :

- l'unification de la rémunération des contrats doctoraux dès le 1^{er} janvier 2023, ce qui suscite une reprogrammation, et une régulation de l'évolution de leur rémunération : au 1^{er} janvier, tous les doctorants seront rémunérés sur la même base (2 044 € bruts) ;
- la Composante 1 du Régime indemnitaire des Enseignants-chercheurs (RIPEC) continue à progresser pour arriver jusqu'à 3 500 € ;
- la Prime d'Enseignement Supérieur (PES) qui concerne les PRAG (Professeurs Agrégés) et les PRCE (Professeurs Certifiés) devrait monter à 2 308 € en 2023 ;

Nous sommes en attente d'informations plus précises concernant d'autres aspects comme les repyramidages, ou certaines procédures.

Au niveau de l'Établissement :

- M. Alain HEHN a été élu Vice-président du Conseil Scientifique. M. HEHN porte une mission qui couvre à la fois la politique de recherche de l'Université de Lorraine et la politique de site – évolution que la Présidente avait souhaitée lors de l'installation de son équipe politique.
Il faut poursuivre voire accentuer le travail afin d'améliorer l'articulation entre politique de site, grands projets et politique scientifique de l'Établissement.
M. HEHN aura également la mission de construire avec le Conseil Scientifique le volet recherche du prochain Projet d'Établissement pour la période 2024-2028.

- Le processus d'évaluation par le Haut Conseil de l'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (HCERES) est encore en cours. Des rapports arrivent au fur et à mesure dans les Unités de Recherche ; nous attendons les rapports pour les formations et les formations doctorales. La visite de l'Établissement par le comité HCERES est prévu du 31 janvier au 2 février 2023 – soit trois jours de visite au cours desquels le comité rencontrera certains membres du Conseil d'Administration (dont les noms sont pour l'instant inconnus).

- Le 16 novembre dernier, la Conférence Universitaire Territoriale (CUT) a été réunie pour faire le point avec les partenaires des collectivités sur ce qui avait été réalisé au cours de l'année 2022 – réalisations conséquentes en termes de production d'indicateurs, de données statistiques qui vont permettre d'asseoir la construction des projets avec chacune des collectivités présentes dans la CUT. La méthode de travail a fait l'objet de discussions pour la construction du volet territorial du projet de l'Établissement ; il en résultera une proposition coconstruite avec les collectivités qui sera présentée au printemps 2023.
Nous avons également posé des éléments de méthodologie. Les deux métropoles sont en train d'élaborer leur schéma stratégique pour l'Enseignement Supérieur. En parallèle de ce travail mené conjointement avec les deux métropoles, l'Université engagera la construction d'un projet avec un schéma de développement universitaire avec Thionville, Epinal, Bar-le-Duc et Lunéville.

- La Présidente enchaîne par une information qui mêle le niveau Établissement et le niveau national : du 1^{er} au 8 décembre dernier ont eu lieu des scrutins pour élire les représentants du personnel dans les instances professionnelles nationales et au sein de l'Université de Lorraine. Il y a eu beaucoup d'incidents du fait de la coexistence de deux systèmes de vote (un pour le local, un pour le national) qui a rendu le processus électoral compliqué.
Il faudra réfléchir sur la manière dont nous faisons exister le débat démocratique dans l'Établissement (la présidence doit prendre sa part dans le débat), sur les taux de participation, sur le sujet des modalités de vote électronique, observe la Présidente.

- La Présidente termine en annonçant qu'elle a demandé à ce que le formulaire de demande de dérogation à l'obligation de résidence soit supprimé (demande qui concerne les personnels). Chaque personne reste libre de demander sur papier libre une dérogation à l'obligation de résidence. Pour la Présidente, il s'agit d'une mesure salutaire car ce formulaire ne sert pas à grand-chose. La Présidente ne souhaite pas engager l'Établissement dans une procédure de contrôle de respect de l'obligation de résidence. En revanche, elle pose la question du remboursement des abonnements de transport en commun avec la moitié de l'abonnement de transport en commun lorsque le lieu de résidence indiqué est situé hors de l'académie Nancy-Metz.



La Présidente procède à la lecture des procurations.

M. Maxime AMBLARD-VIROLAUD revient sur les élections ; vu le taux de participation, il est d'accord de se saisir des modalités d'organisation des débats et du vote.

La Présidente répond que, sur ces questions, il est possible d'avoir un débat franc et éclairé.

Quant à M. Olivier GARET, il ne comprend pas, vu les montants qui sont en jeu, vu les analyses faites concernant la fiabilité des opérateurs, que l'Université se retrouve, pour la deuxième fois, avec un opérateur (pour le vote local) incapable d'intégrer les règles légales des opérations de scrutin, de donner les bons résultats à la fin des fins. Il trouve cela scandaleux.

2. PROJET de COMPTE-RENDU du CONSEIL D'ADMINISTRATION du 8 NOVEMBRE 2022 DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

La Présidente et Mme Myriam DORIAT-DUBAN tiennent à remercier fortement la rédactrice qui, en l'absence d'enregistrement, a élaboré un compte rendu de qualité uniquement à partir de ses notes prises en écriture rapide.

Les demandes des corrections de M. Olivier GARET et de M. Maxime AMBLARD-VIROLAUD ont été intégrées au document final.

Concernant la mention, en page 6, de « *la Vice-présidence par intérim du Conseil Scientifique* », M. Christophe SCHMITT fait remarquer qu'elle n'existe pas dans le règlement intérieur de l'Université de Lorraine. Il demande à ce que soit retirée la locution « *par intérim* ».

Le compte rendu du Conseil d'Administration du 8 novembre **est approuvé à l'unanimité** par les membres du Conseil d'Administration, sous réserve des modifications demandées.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	30
Hors Présidente	
Quorum	16
Membres présents	18
Membres représentés	8
Nombre de votants	26
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOIX POUR	26
Nombre de VOIX CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

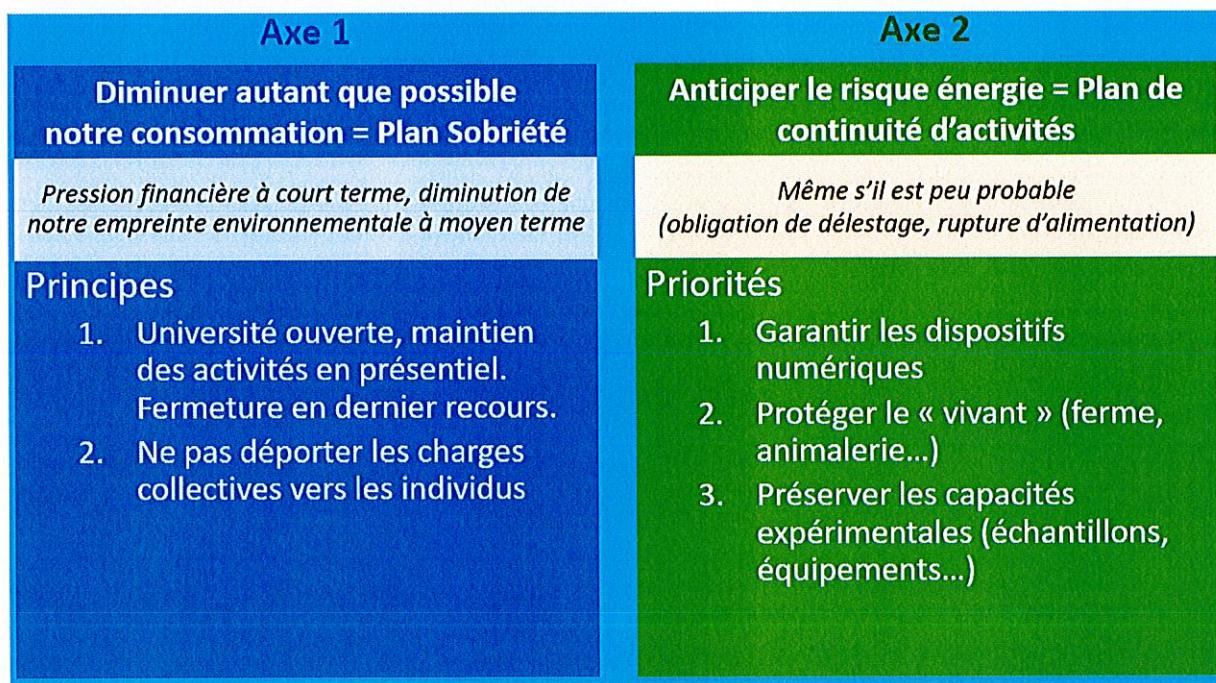
3. PLAN ÉNERGIE 2022-2024 PHASE 2 : FINALISATION du PLAN D'ACTION « SOBRIÉTÉ » et du PLAN de CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ de L'ÉTABLISSEMENT (INFORMATION, ECHANGES) DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

ANNEXE 1

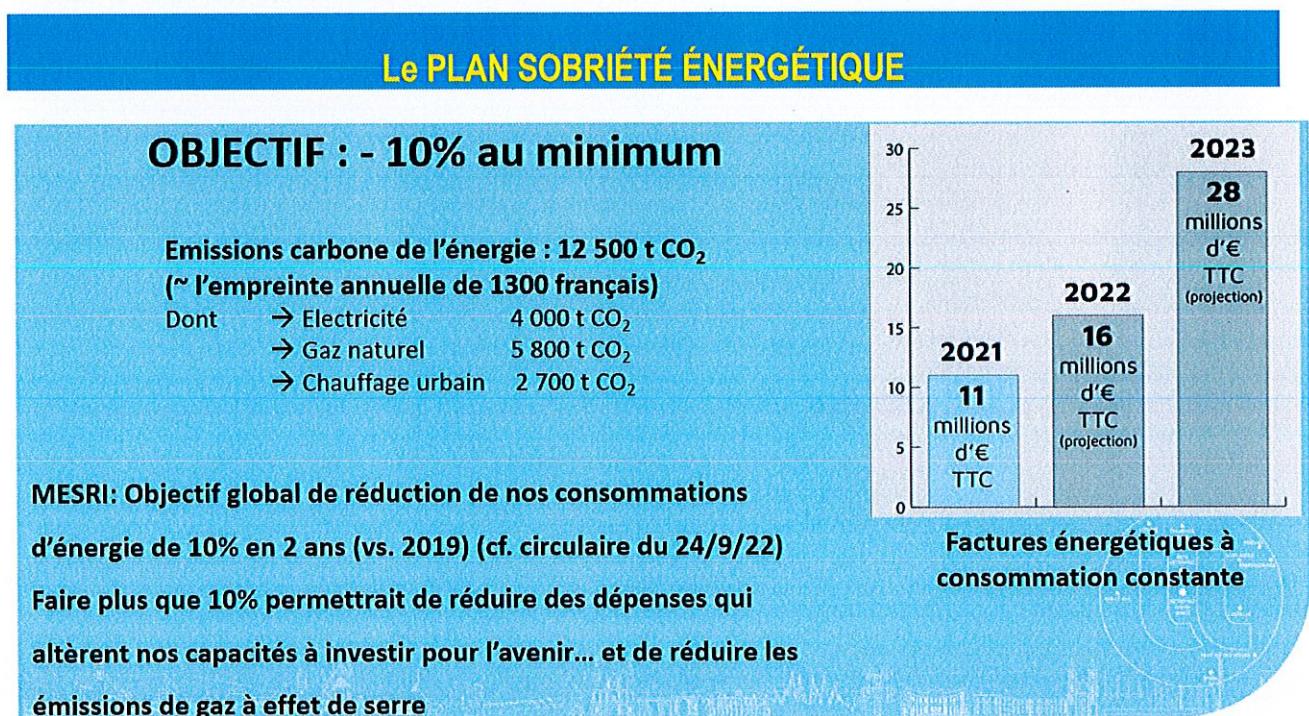
M. Vincent MALNOURY dit que le Plan Énergie a 3 vocations :

- 1) s'engager dans la transition écologique, c'est-à-dire réduire progressivement l'impact de l'Établissement sur l'environnement,
- 2) maîtriser autant que possible nos dépenses en matière de fluides qui ont augmenté de 3 M€ en 2022 et dont on pense qu'elles vont encore augmenter de 7 M€ en 2023 ;
- 3) anticiper un risque possible de délestages électriques et en gaz.

Le Plan Énergie est composé de 2 axes : le Plan Sobriété (en bleu) et le Plan de Continuité d'Activités (en vert).



M. Guillain MAUVIEL présente :



Depuis une dizaine d'années, l'Établissement a réussi à maintenir les dépenses d'énergie autour de 11-12 M€ par an ; les prédictions montrent un passage à 16 M€ en 2022 et à 28 M€ à 2023.

La figure sur la diapositive ci-dessus représente l'impact écologique des consommations d'énergie de l'Université de Lorraine, liées à sa consommation :

- de gaz naturel (empreinte carbone) mais aussi
- de chauffage urbain sur différents sites, même si son impact écologique est moindre il existe néanmoins, et
- d'électricité pas tout à fait décarbonée, particulièrement cet hiver, puisque de nombreuses centrales à gaz et même une centrale à charbon (celle de Saint-Avold qui vient d'être relancée) sont mobilisées pour assurer la livraison d'électricité dans le réseau.

Un objectif de 10 % de réduction d'énergie est demandé par le ministère à l'horizon 2024, avec un point de référence en 2019. Grâce à ce qui a déjà été engagé ces dernières années, cet objectif peut être atteint mais est-ce suffisant, interroge M. Guillain MAUVIEL.

Il existe des enjeux à la fois économiques et écologiques derrière cette réduction de consommation d'énergie et l'Université de Lorraine souhaite aller plus loin.

Dès le mois de septembre, il est question de mettre au point une méthode pour discuter avec les composantes sur ce qu'il est possible de faire.

MÉTHODE : Un travail avec les composantes et directions sur la réduction des consommations :

- Fin septembre : constitution d'un réseau de correspondants Transition Écologique (TE), un par composante de formation, de recherche et par Direction Opérationnelle. Ce réseau de correspondants aura vocation également à parler d'autres aspects, tels que la biodiversité sur les campus, les mobilités, etc.
- En octobre : **Enquête** transmise aux correspondants pour établir un plan d'action
- Octobre-novembre : **Conception de supports et outils de communication** (adaptables et personnalisables à chaque composante) pour sensibiliser à des bonnes pratiques autour de l'énergie (affiches, stickers, mais aussi élaboration d'un « baromètre électricité »).

MOYENS :

- Économies par les comportements individuels (via des campagnes d'affichage),
- Economies par les comportements collectifs (via des discussions avec les composantes et les campus : par exemple, sur le Campus Lettres et Sciences Humaines, il y a des possibilités de regrouper les activités qui ont lieu le samedi dans un seul bâtiment, voire de les réduire),
- Des mesures transversales à l'ensemble de l'Établissement (mobilités, achats, logistique, notamment)

Le pilotage du plan sobriété sur les 2 prochaines années

- Séquences thématiques en 23-24 (énergie, mobilités, achats, numérique, ...) + Création d'évènements autour du concept « Le jour de l'économie d'énergie »
- Accompagnement des correspondants TE (formations, ressources)
- Suivi de nos consommations ➔ bilan en juin 2023 et en juin 2024
➔ Modalités de poursuite de la politique de sobriété pour la période 2025–2027

M. Vincent MALNOURY poursuit avec :

Le PLAN de CONTINUATION d'ACTIVITÉ (PCA)

Risque : rupture énergie

Actions entreprises :

- Mise en place de PCAs risque énergie au niveau de l'ensemble des structures qui composent l'Université de Lorraine (une centaine de PCAs ont été rédigés) :
 - Identification des équipements critiques/sensibles site par site, composante par composante ainsi qu'au niveau central (serveurs, magasin central...)
 - Création d'une cellule de crise centrale (entrée en fonction le 8 déc. 2022)

- Création de cellules de crise par composante
- Contacts avec les Préfectures et distributeurs :
 - Délestage gaz : un risque existant, mais limité,
 - Electricité : aucun campus universitaire n'est prioritaire...
 - ...mais plusieurs sont « non délestables » car proches d'un site prioritaire.
- En cours : messages aux directions de composantes, personnels et étudiants, sur l'organisation de la diffusion de l'information en cas de délestage sur un campus UL et les consignes à suivre si ce risque, modéré à faible, se réalise.



M. Jean-Luc METZGER a 3 questions :

① il revient sur le volet formation-communication autour des bonnes pratiques pour dire qu'il a très peu entendu parler à l'Université du groupement "Plan de Déplacements Inter-Établissements" (PDIE) des entreprises du plateau de Brabois qui organise, chaque année, une action sur les mobilités douces sur l'hippodrome. Le CHRU de Nancy et l'Institut de Cancérologie de Lorraine (ICL) sont par contre très présents.

Récemment, il y a eu une formation « Bien vu » sur les déplacements en vélo à laquelle M. METZGER n'a pas pu s'inscrire du fait qu'il ne faisait pas partie de la liste de publipostage. Il regrette ce manque de communication sur ces différentes opérations.

② M. Jean-Luc METZGER a lu qu'il y a 900 000 m² SHON ce qui représente, compte-tenu du nombre d'étudiants (70 000) et du nombre de personnels (10 000), 11 m² par personne. Il pense qu'il y a certainement des solutions pour réduire cette superficie, d'autant plus que beaucoup de prestations ne sont plus réalisées par des personnels de l'Université. Par exemple, là où sont situés les locaux mis à disposition des organisations syndicales à la Faculté des Sciences et Technologies, il a remarqué que 2 étages sont vides.

Il demande si l'ex bâtiment de l'École des Mines situé au parc de Saurupt fait toujours partie du patrimoine immobilier de l'Université de Lorraine.

③ En ce qui concerne l'isolation des bâtiments et la qualité de l'air, M. Jean-Luc METZGER voudrait savoir quelles formations sont mises en œuvre dans l'Établissement. Il pense qu'il manque sérieusement de qualifications en France dans ces domaines. Est-ce que l'Université de Lorraine se positionne pour préparer à la formation de techniciens et d'ingénieurs autour de ces thématiques ?

④ L'Université de Lorraine siège au PDIE, répond M. Guillain MAUVIEL. Le message a bien été passé aux correspondants du collégium L-INP mais il ne sait pas si l'information a été diffusée vers les correspondants du campus Santé du site de Brabois. M. Guillain MAUVIEL note que des améliorations sont à apporter en termes de communication.

La Présidente intervient sur les 900 000 m² SHON pour préciser que ces mètres-carrés ne sont pas tous habitables (les "caves", les "greniers" et les dégagements sont inclus), c'est pourquoi diviser ce chiffre par le nombre de personnes n'est pas le bon calcul. Cependant, ce calcul met en lumière une des questions auxquelles l'Université de Lorraine est confrontée depuis plusieurs années :

- ✓ le premier patrimoine de France
- ✓ une distribution géographique unique en France
- ✓ une implantation dans les territoires particulièrement remarquable qui explique une partie de cette ampleur en termes de patrimoine.

Ensuite, la Présidente énumère les enjeux dans les années à venir :

↳ les mètres-carrés à avoir au bon endroit ;

- ↳ la rénovation des bâtiments (depuis 1 ou 2 ans seulement, il est possible de monter des dossiers où des bâtiments sont déclarés en mode passif : l'IUT de Longwy, l'IUT de Nancy-Brabois, le bâtiment SHS sur l'île du Saulcy vont passer prochainement en mode passif) ;
- ↳ pour réduire l'empreinte carbone de l'Université, il faut repenser l'organisation du travail et des études. Il faut faire attention en même temps que nos espaces de travail et d'étude ne deviennent pas totalement déshumanisés. On a vu, dans certaines entreprises, des bureaux complètement dépersonnalisés, des espaces qui ne sont plus investis humainement, souligne la Présidente.

M. Maxime AMBLARD-VIROLAUD ne comprend pas l'articulation entre le Plan Sobriété et le PCA.

La Présidente répond que l'action de fond et les éléments transverses se situent au niveau du Plan Sobriété. Au niveau du PCA, il s'agit de la gestion d'une crise potentielle qui ne va peut-être pas arriver.

De quels moyens va bénéficier le comité Transition Écologique (TE), moyens matériels pour travailler et moyens politiques pour prendre en charge les conséquences de la mauvaise gestion énergétique ?

Les comités et les commissions ne sont pas des instances de décision et n'ont pas vocation à remplacer les services opérationnels ou la présidence de l'Université ; ce sont des instances de partage, de débat et de discussion qui préparent des délibérations, rappelle la Présidence.

Mettre le comité Transition Écologique (TE) en responsabilité sur le Plan Sobriété alors que c'est une instance sans vocation politique ou institutionnelle, pour M. Maxime AMBLARD-VIROLAUD, cela retire de l'action politique à ce champ. Ne pas préciser quels sont les moyens opérationnels des comités et leur périmètre politique pose un problème à M. Maxime AMBLARD-VIROLAUD.

À propos de la cellule de crise, que faire en cas d'annonce tardive (la veille) notamment pour la gestion des examens : faut-il annuler les épreuves ou les reporter de 15 jours ?

La Présidente observe que des interruptions de courant, des pannes diverses et variées sur des campus sont déjà survenues et ont été très bien gérées pendant des années. Il n'y a aucune raison pour que cela soit différent dans les mois qui viennent.

Quant aux examens la politique de l'Université de Lorraine va consister à laisser la décision au plus près des réalités. D'une manière générale, l'esprit est d'être plutôt sur du report, sauf en cas d'impossibilité, auquel cas on ira plutôt sur l'annulation. La Présidente compte sur des collectifs d'étude et de travail pour adopter les meilleures décisions possibles là où la situation se présente.

M. Maxime AMBLARD-VIROLAUD souhaite savoir quels campus ne sont pas à risque du fait de leur proximité d'infrastructures prioritaires.

Seules des informations parcellaires sont disponibles sur le sujet. Lorsque l'Établissement dispose de cette information, elle a été communiquée au campus, indique la Présidente.

En réponse aux différentes interrogations de M. Christophe SCHMITT, M. Guillain MAUVIEL précise :

① à propos du réseau des correspondants TE, que beaucoup de directeurs lui ont proposé des noms de correspondants (il pourra transmettre cette liste à M. Christophe SCHMITT s'il le souhaite). Un système est en cours d'être mis au point pour que n'importe quel étudiant ou personnel puisse identifier son correspondant TE dans sa composante. Actuellement, les ¾ des composantes de formation ou de recherche ont indiqué le nom de directeurs, de directeurs-adjoints, de responsables administratifs, de secrétaires généraux ; parfois ce sont des enseignants-chercheurs et parfois des Biatss. Il s'agit donc de populations très variées. Certaines composantes ont plusieurs correspondants tandis que certains campus ont choisi le même correspondant pour plusieurs composantes. Il reste un petit quart des directeurs qui n'ont pas répondu. L'engagement des directeurs est important.

② en ce qui concerne l'enquête envoyée début octobre, il s'agit du questionnaire en annexe du Plan de Sobriété. Le bilan de l'enquête (retours quantitatifs et qualitatifs) a été mis à disposition des correspondants via une équipe Teams. Ce document peut être aussi transféré, annonce M. Guillain MAUVIEL qui fait remarquer que le plan d'action a été élaboré à partir de ces retours d'enquête.

③ il faut encore travailler sur les éléments budgétaires qui méritent d'être affinés, la présidence en est consciente. Fin octobre, la première version devrait être rendue. Des discussions sont en cours sur comment financer des actions en termes de logistique et d'immobilier.

④ sur les débats dans les instances, la Présidente explique que les réserves exprimées dans le nombre d'abstentions sont liées au fait que certains élus estiment que les mesures n'ont pas assez d'ampleur et ne sont pas assez radicales.

Pour avoir suivi l'évolution du travail, la Présidente considère que la difficulté actuelle à laquelle l'Établissement doit faire face vient du fait qu'il est confronté à la fois à son souhait pour un mouvement d'ampleur et à une urgence liée à une pression gouvernementale avec des objectifs à 2 ans. Pour la Présidente, ce produit est un élément intermédiaire qui permet de répondre aux demandes gouvernementales – mais par une réponse intermédiaire. Le sujet est multiforme et transversal.

La Présidente propose une rectification de certains termes utilisés dans le texte sur l'implication du comité TE dans le sens où ce comité est un espace dans lequel des élus vont prendre le temps de travailler en profondeur ces questions-là. Page 12, dans la mesure où le mot « *pilotage* » est lié dans l'esprit de certaines personnes à la gouvernance, la Présidente suggère la formule suivante :

« *Le comité TE sera le lieu de co-construction dans lequel ce Plan de Sobriété sera examiné* ».

Pour M. Éric GNAEDINGER, deux choses se télescopent : d'une part, un débat sur la Transition Écologique au sens large qui mérite du temps long et un climat apaisé, et, d'autre part, la réponse que l'Établissement doit apporter en urgence à l'État.

M. Christophe SCHMITT ne sait plus quel rôle joue le comité TE.

Les comités et commissions ne sont pas des instances décisionnaires mais des espaces de cotravail où les élus font évoluer des propositions ou pousser des idées, insiste la Présidente.

M. Olivier GARET se pose la question des moyens avec lesquels ces comités et commissions vont bénéficier d'un pouvoir d'investigation pour savoir où en est l'Établissement et pour avoir accès à un certain nombre d'indicateurs.

Les éléments d'information et les documents sont disponibles et accessibles aux collègues, dit la Présidente qui souligne la transparence dont fait preuve l'Établissement sur ces sujets. Dans ces comités et commissions, il faut trouver un équilibre entre les besoins des personnes qui siègent dans ces comités/commissions et la capacité des services de l'Université de Lorraine à fournir ces données. Un Administrateur peut demander à accéder à ces informations mais ce même Administrateur peut comprendre que produire certaines informations peut demander du temps, c'est pourquoi le terme « *pouvoir d'investigation* » lui paraît démesuré ; elle préférerait le terme de « *droit à l'information* ».

M. Vincent MALNOURY aborde :

- **la commission « Moyens »** : elle sera accompagnée dans son fonctionnement par M. Pierre-Emmanuel JEUNEHOMME qui travaillera en lien avec les directions concernées par la thématique « Moyens » et qui sera appuyé par son assistante pour préparer et suivre les commissions (son assistante prendra sa fonction en début du mois de janvier 2023) ;
- **la commission « Facilitation du fonctionnement de l'Établissement** : une réunion a déjà eu lieu avec le président et la vice-présidente de la commission ; une chargée de mission à la Direction Générale des Services a pris ses fonctions le 2 décembre dernier **et** dont une partie du poste sera dédiée à l'appui au fonctionnement de cette commission « Facilitation ... ». La chargée de mission s'appuiera aussi sur les Directeurs Généraux des Services Adjoints (DGSA) et sur un certain nombre de directions.

- **le comité « Egalité-Diversité-Inclusion » (EDI)** : une délégation EDI a été mise en place, portée par M. Yves CARDELLINI qui a réuni les thématiques Handicap et EDI sous sa responsabilité technique et administrative. Il sera en appui du comité EDI ; la délégation sera prochainement renforcée pour accompagner la mise en œuvre d'un plan d'action et le travail du comité :
- **le comité « Transition Écologique » (TE)** : une délégation TE est également mise en place ; en début 2023, aura lieu la prise de fonction à cette responsabilité de Mme Laure-Elise BRIOIS qui était déjà très impliquée sur la thématique, et qui sera renforcée prochainement. Une cellule « Énergie » est en cours de structuration à partir de financements de l'État ; elle sera composée d'un médiateur, d'une personne qui permettra de mieux suivre la consommation de l'ensemble des bâtiments ainsi que d'un chargé d'opérations pour faire des actions d'exploitation-maintenance permettant de diminuer significativement la consommation d'énergie de l'Université.

M. Vincent MALNOURY affirme que la réorganisation qu'il va présenter en point 4 est pensée autour de ces priorités et amènera les moyens pour accompagner le travail des comités et des commissions, mais des moyens limités ce qui justifie le fait d'être mesurés dans les commandes d'investigation car tout n'est évidemment pas réalisable.

4. RÉAGENCEMENT des SERVICES CENTRAUX (INFORMATION, ÉCHANGES) DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

ANNEXE 2

La présentation du point est assurée par M. Vincent MALNOURY.

Pourquoi cette démarche ?

⇒ Pour mieux porter les priorités données par la Présidente et son équipe politique à l'administration centrale et mettre en œuvre les **changements attendus** – le premier d'entre eux étant la facilitation du fonctionnement de l'Établissement. D'autres changements sont attendus : la transition écologique, l'EDI qui sont des priorités transversales ; il y a aussi des changements thématiques dans chacun de nos grands domaines d'intervention, que nous avons apportés.

⇒ Or, l'**organisation actuelle**, si elle a fait ses preuves, elle a été pensée pour réussir la fusion des établissements et pour sécuriser ses procédures. Cette mission a été remplie avec succès : l'organisation a permis de consolider le fonctionnement de l'Établissement 10 ans après la fusion, mais elle **limite la capacité** à accompagner ces projets car il existe une concentration des flux, des circuits de décision et de la responsabilité hiérarchique qui se fait au niveau de la Direction Générale.

Par rapport à ces enjeux et constats, le réagencement des services centraux vise à :

- Déconcentrer la Direction Générale (DG), pour améliorer sa réactivité et sa capacité à porter des projets transversaux,
- Renforcer les capacités d'actions des directions pour leur permettre de mieux porter leurs missions,
- Favoriser le renforcement des liens services centraux / composantes pour un fonctionnement plus fluide.

Déconcentrer la DG : mise en place de pôles de compétences et services.

↳ **Plusieurs directions opérationnelles seront regroupées et pilotées par des Directeurs Généraux des Services Adjoints (DGSA) dans des pôles de compétences et de services :**

Ces DGSA travailleront ensemble pour porter, par exemple, la fluidification en direction d'acteurs qui correspondent à leurs différentes missions et aux priorités transversales susmentionnées.

- Formation – Vie Universitaire
- Projets, Partenariats, Recherche
- Infrastructures et Moyens,

- Relations humaines et sociales, prévention et conditions de travail,
- Un pôle de compétences et services pilotage directement piloté par le DGS.

Renforcer la capacité d'action des directions opérationnelles : extension des délégations de signature.

Pour faciliter les process et accélérer la mise en œuvre des décisions, des actes actuellement signés au niveau Présidence / DGS seront à court terme (janvier) signés par :

- Les DGSA et les Directrices et directeurs opérationnels, dont la délégation sera élargie,
- Et aussi les directeurs de collégiums, pôles scientifiques et composantes, dont la délégation sera aussi élargie.

Renforcement des relations entre les services centraux et les composantes.

Selon M. Vincent MALNOURY, la concentration importante des circuits de décision et du pilotage des directions, jusqu'à aujourd'hui, fait qu'il y a 29 structures directement rattachées au DGS et à son DGSA. Cette organisation en râteau prend énormément de temps à faire vivre, et ce, au détriment de contacts réguliers avec les composantes et les acteurs de la communauté. Or, ces contacts sont nécessaires pour :

- Se rencontrer plus régulièrement, pour mieux comprendre les attentes et contraintes,
- Animer les lignes métiers pour
 - mieux s'informer et se former,
 - des process et des outils mieux partagés
- Travailler ensemble autour de la facilitation.

M. Vincent MALNOURY définit ainsi une « ligne-métier » = quand on met en place, par exemple, une procédure financière, c'est toute une chaîne d'acteurs qui vont intervenir, depuis la DBF jusque dans les composantes pour procéder à un certain nombre d'activités qui doivent se compléter pour obtenir le résultat attendu. Pour cela, il faut partager des compétences, des informations et des outils et il faut renforcer les moyens de l'Établissement pour porter ce travail commun.

Ce réagencement représente 5 nouveaux postes, et l'engagement pris étant que ces 5 postes soient compensés pendant la durée du mandat. À l'heure actuelle, 3 compensations ont été trouvées.

La politique de recrutement des DGSA est décrite en page 6 de l'**annexe 2**. Il existe 2 types de modalités d'identification des personnes qui seront sur ces fonctions. Dans l'organisation actuelle, 3 personnes sont Directeurs Généraux Adjoints Délégués (DGAD) : Mme Sabine GOULIN, M. Pierre-Emmanuel JEUNEHOMME et M. Sébastien LAJOUX. Ils sont à la fois DGAD et directeurs d'une direction ou en responsabilité d'une mission – sans avoir de responsabilité sur plusieurs directions.

En accord avec la Présidente, M. Vincent MALNOURY a souhaité renforcer leur vocation à avoir des responsabilités transversales. C'est pourquoi :

- Mme Sabin GOULIN va devenir DGSA *stratégie, pilotage et conduite du changement*
- M. Pierre-Emmanuel JEUNEHOMME sera DGSA *infrastructure et moyens*
- M. Sébastien LAJOUX sera DGSA *relations humaines et sociales, prévention et conditions de travail*

Deux domaines subsistaient sans DGAD :

- l'ensemble du pôle *formation et vie universitaire*
- le pôle *projets, partenariats, recherche*

Sur ces deux fonctions, il va y avoir une publication interne et externe pour un recrutement à jury qui aura début février, avec prise de fonction au cours du premier trimestre 2023.

Cette réorganisation en profondeur s'opère assez vite, commente M. Maxime AMBLARD-VIROLAUD qui se demande si elle ne va pas ajouter une strate à l'organisation ou si elle réussira à simplifier le mode de fonctionnement des services. Il trouve que le diagramme est moins lisible qu'un organigramme classique, plus clair, et s'interroge sur la localisation des nouveaux services et leur articulation avec les services existants. Aucun changement dans les fiches de poste n'est envisagé.

M. Vincent MALNOURY répond qu'il n'y aura pas de déplacement de personnels dans le cadre de ce réagencement ; les directions restent dans leur périmètre actuel, sauf exception limitée. Il reconnaît que les DGSA représentent une strate supplémentaire mais ils n'ont pas une responsabilité hiérarchique en dehors de celle qu'ils ont sur la direction qui se trouve sous leur responsabilité.

Le premier objectif consiste à assurer le portage d'un certain nombre de projets transversaux et pour porter des projets de changement dans un gros établissement complexe, il faut de l'ingénierie bien positionnée dans l'organigramme.

Le deuxième objectif consiste à développer la transversalité entre les directions. Dans beaucoup de démarches faites dans la simplification (Efficiency 2022, Armolor, démarche fonctions-supports), un manque de coordination entre les directions a été constaté qui débouche sur l'absence d'une réponse globale aux demandes formulées.

Les services centraux jouiront de plus d'autonomie dans leur mission et leurs activités.

M. Maxime AMBLARD-VIROLAUD souhaite connaître la part, dans ce choix de réorganisation, des résultats de l'audit de l'Établissement qui avait été réalisé par la société PwC France (il exprime de nouveau son regret qu'un prestataire extérieur ait été sollicité).

M. Vincent MALNOURY explique que la proposition s'appuie sur plusieurs actions et réflexions qui ont été menées autour de la simplification et la fluidification du fonctionnement de l'Université de Lorraine, et ce, dans le cadre d'Efficiency 2022, d'Armolor ou de la démarche fonctions-supports. Dans la démarche fonctions-supports, le diagnostic est l'élément essentiel sur lequel l'Établissement s'est appuyé car il a été réalisé sur des temps d'échanges amples avec l'ensemble des acteurs de la communauté universitaire, avec notamment un questionnaire sur le fonctionnement. Il en a résulté un diagnostic solide qui a confirmé la nécessité de développer la transversalité et d'avoir des points d'entrée plus visibles pour la communauté. Nous ne sommes pas dans les 3 scenarii proposés par PwC, ajoute M. Vincent MALNOURY.

À M. Maxime AMBLARD-VIROLAUD qui demande pourquoi avoir fait appel à un cabinet extérieur et ne pas suivre son scenario, la Présidente répond que l'Université n'est pas liée aux résultats des enquêtes réalisées par des cabinets extérieurs.

Quelques éléments de précision sont demandés par M. Christophe SCHMITT :

a) les personnes directeurs et DGSA restent-ils directeurs ?

Les collègues qui étaient déjà directeurs seront DGSA sans responsabilité de direction car DGSA est un poste à temps plein ; une publication pour les fonctions de Directeur en charge du Budget et des Finances (poste actuellement occupé par M. Pierre-Emmanuel JEUNEHOMME) et de Directeur des Ressources Humaines (poste actuellement occupé par M. Sébastien LAJOUX) aura lieu au cours du premier semestre, précise M. Vincent MALNOURY.

b) pourquoi une publication de 2 postes et pas des 5 ?

M. Vincent MALNOURY dit que les DGAD deviennent DGSA car ils bénéficiaient déjà d'un statut particulier dans l'organisation actuelle ; ils occupaient un niveau de responsabilité sur les politiques relatives à des champs importants : budget, finances et ressources humaines, et ils avaient vocation à rayonner sur d'autres directions. En fait, le principe a été de confirmer cette vocation transversale en faisant passer M. Pierre-Emmanuel JEUNEHOMME et M. Sébastien LAJOUX du statut de DGAS au statut de DGSA.

La raison de la publication de 2 postes sur 5 s'explique par le fait qu'il n'existe pas de DGAD sur formation-vie universitaire, ni de DGAD sur projets, partenariats, recherche.

c) point de vigilance : la séparation entre formation et recherche

Plusieurs solutions organisationnelles seront mises en œuvre :

- un comité de Direction Générale continue d'exister où l'ensemble des directions se rencontreront et travailleront sur des sujets transversaux ;
- l'équipe de Direction Générale se rencontrera une fois par semaine pour aborder les différents sujets ;

- l'approche en mode-projet, qui autour de sujets transversaux, permettra de faire travailler des directions de différents pôles, de même qu'un certain nombre de politiques seront pilotées par des comités et/ou des commissions dans lesquelles il y aura différentes directions provenant de différents pôles quand elles ont un sujet en commun porté par la commission ou comité, remarque M. Vincent MALNOURY.

d) quel est le lien avec SIRIUS en termes de facilitation des processus

La séparation formation et recherche est inscrite dans nos statuts, commence M. Vincent MALNOURY : deux grandes catégories d'acteurs se côtoient dans l'organisation de l'Université de Lorraine :

- ceux autour de la formation : les collégiums où sont regroupées les composantes de formation, et
- ceux autour de la recherche : les pôles scientifiques où sont regroupés les laboratoires

Avoir ces 2 pôles *formation-vie universitaire et projets, partenariats, recherche* permettra aux acteurs de bien identifier leur point d'entrée principal pour leur sujet dans l'organisation nouvelle.

Ces pôles vont développer des actions pour faciliter l'accès à des services, à des temps de rencontre entre collégiums et pôles scientifiques ; ils développeront aussi des guichets uniques lorsque cela s'avèrera nécessaire et utile, ils réfléchiront à comment mettre en commun certaines interventions et aux processus qui seront à simplifier et à faciliter pour la catégorie d'acteurs auxquels ils s'adressent.

Les 2 pôles s'adresseront à des acteurs très transversaux autour de la thématique RH, de la thématique des moyens et des infrastructures ; ils feront le même travail dans le domaine des opérations immobilières, du suivi des comités de gestion des services techniques, sur la coordination des interventions immobilières, logistiques, numériques.

Dans le calendrier de travail fixé avec M. Jean-Marc MARTRETTE et Mme Marion MARTINY, le 24 janvier, les DGSA recrutés viendront présenter leur pôle ; ils reviendront en mai ou en juin indiquer quel programme de facilitation sera mis en œuvre à l'échelle de l'ensemble de leur direction.

PAUSE de 10 minutes

5. BUDGET RECTIFICATIF 2022

DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

ANNEXE 3

M. Camille DIOU rappelle simplement le contexte de l'année 2022 qui intervient après 2 années de covid-19.

M. Pierre-Emmanuel JEUNEHOMME présente tout d'abord :

les principaux indicateurs du BUDGET RECTIFICATIF (BR) 2022

Les indicateurs financiers du budget rectificatif (BR) 2022 se sont redressés par rapport à la prévision faite au budget initial (BI) et font apparaître :

- | | |
|---|---------------------------------------|
| • Un solde budgétaire excédentaire de 18,5 M€ | (-0,6 M€ au BI) |
| • Un résultat prévisionnel excédentaire de 10,9 M€ | (-0,6 M€ au BI) |
| • Une capacité d'autofinancement (CAF) de 22,4 M€ | (12,8 M€ au BI) |
| • Un prélèvement sur le fonds de roulement (FR) de 8,8 M€
soit un FR attendu de 169,2 M€ au 31 décembre 2022 | (-19,5 M€ au BI),
(158,6 M€ au BI) |
| • Un abondement de la trésorerie de 17,9 M€
soit une trésorerie attendue de 133,3 M€ en fin 2022 | (-0,6 M€ au BI),
(84,9 M€ au BI) |

Le solde budgétaire du BR 2022

Le solde budgétaire est la différence entre les recettes encaissées et les dépenses payées.

- **Un solde budgétaire excédentaire de 18,5 M€** soit + 44 M€ par rapport au BI

- L'impact de la reprogrammation et de la programmation des Opérations Pluriannuelles (OP) : + 39,1 M€ par rapport au Budget Initial (BI)

Rappel : une OP (Opération Pluriannuelle) est :

- une opération provenant d'un financeur externe qui alloue des moyens à l'Université de Lorraine pour réaliser des actions spécifiques (financements fléchés ou affectés par le financeur),
 - une opération autofinancée par l'Établissement (comme les opérations immobilières par exemple) et qui porte sur plusieurs années.
- ⇒ Baisse des dépenses prévisionnelles (reprogrammation sur N+1)
- ⇒ Hausse des recettes attendues (nouvelles subventions et versement d'avances importantes)

Malgré un autofinancement important (PP2I, surcoûts liés au plan de relance immobilier, équipements portés par les Pôles Scientifiques & Collégiums, cofinancements de composantes, ...), le solde des OP est positif (+4,2 M€)

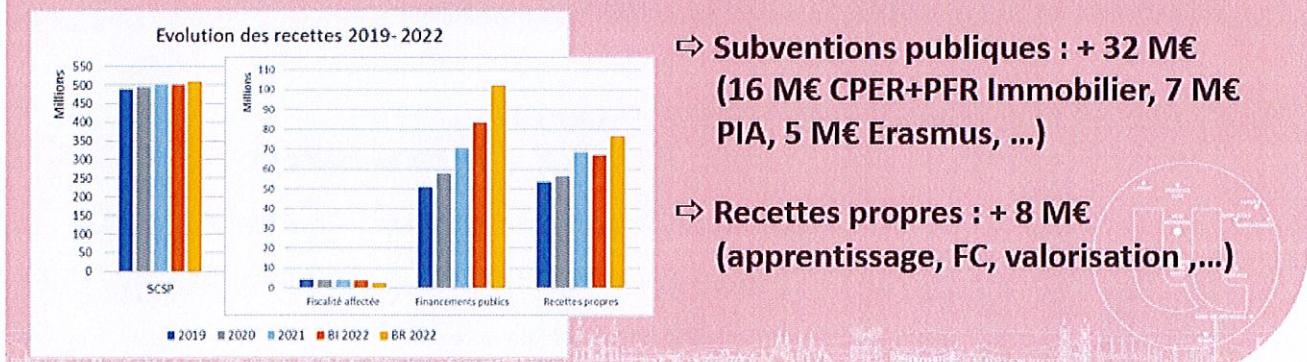
- **Hausse des recettes de +35,5 M€ (70% sur OP) par rapport au BI : 691,7 M€**
 - ⇒ Subvention pour Charges de Service Public (SCSP) : + 8,3 M€ dont 3,9 M€ de compensation des surcoûts énergie 2023
 - ⇒ Subventions publiques (OP essentiellement) : + 18,6 M€
 - ⇒ Recettes propres : +9,6 M€
- **Baisse des CP de -8,5 M€ par rapport au BI : 673,2 M€**
 - ⇒ 13,9 M€ provenant des déprogrammations et programmations sur OP

Evolution des recettes

BI 2022 = 656,1 M€ | BR 2022 = 691,7 M€ (+47 M€ par rapport à 2021)

⇒ **SCSP 2022 = 509,8 M€, +8,3 M€ par rapport à 2021**

Pas de compensation du point d'indice en 2022



La SCSP est la recette principale de l'Établissement ; elle représente 510 M€ et est censée couvrir le volume de la masse salariale des personnels titulaires, mais, compte-tenu que l'augmentation du point d'indice au 01/07/2022 n'est pas prise en charge par l'État en 2022, la masse salariale ne couvre pas cette augmentation.

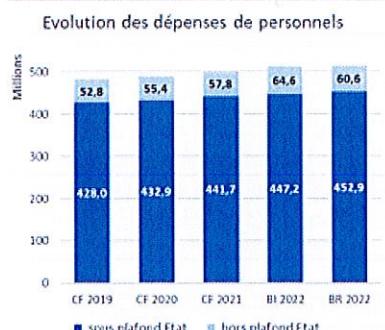
Les subventions publiques sont en forte augmentation du fait des avances sur projets : Contrat de Plan État-Région, Plan France Relance Immobilier, Programmes d'Investissements d'Avenir, etc...

Les recettes propres ont également augmenté grâce à un dynamisme de l'apprentissage et de la Formation Continue et grâce aux prestations de recherche et de valorisation de l'activité recherche.

Ensuite, M. Pierre-Emmanuel JEUNEHOMME présente les 3 enveloppes réglementaires proposées au vote, à savoir les dépenses : de personnel, d'investissement et de fonctionnement.

Evolution des crédits de paiements / AE et CP de personnel

BI 2022 = 681,6 M€ | BR 2022 = 673,2 M€, -13,9 M€ par rapport à 2021



⇒ **CP de Personnel = 513,5 M€, +1,7 M€ vs BI 2022**

+14 M€ par rapport à 2021 : point d'indice (7 M€)
+ GVT (2,6 M€) + impact LPR (2 M€) + MS sur ressources propres (+3,4 M€) - HC référentiel (-1 M€)



⇒ **Plafond d'emplois : 7 353 ETPT**

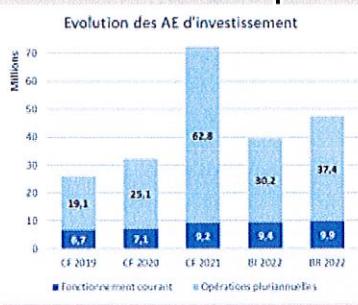
dont 6 223 ETPT sous plafond Etat
+ 16 ETPT sur plafond Etat
- 45 ETPT hors plafond Etat

Les dépenses en personnel sont relativement stables par rapport au BI (Budget Initial) : les ajustements s'avèrent plutôt faibles (de l'ordre de 1,7 M€) du fait de l'augmentation du point d'indice et du fait, parallèlement, d'une déprogrammation importante s'opérant sur les dépenses de masse salariale sur ressources propres (conséquence de la tendance à la surbudgétisation des composantes).

Le plafond d'emplois affiche une augmentation de 16 ETPT (Équivalent Temps Plein Travaillé) pour la partie État (7 emplois de Chaire de Professeur Junior, 6 contrats doctoraux alloués au titre de la LPR 2021 et 4 emplois de personnel de santé octroyés par l'État dans le cadre de la révision annuelle des effectifs de médecine).

La reprogrammation des ressources propres et des financements fléchés par des financeurs sur des projets qui donnent lieu à utilisation de masse salariale explique les – 45 ETPT hors plafond État : comme les projets sont reportés par les composantes, les prévisions d'emplois sont également décalées dans le temps.

Evolution des crédits de paiements / AE et CP d'investissement



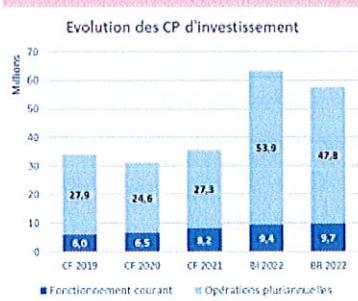
AE et CP d'Investissement

⇒ **AE Investissement = 47,3 M€, +7,7 M€ vs BI 2022**

Hausse due aux OP (7,2 M€) dont l'immobilier (+5,4 M€)

-24,7 M€ par rapport à 2021

Engagements importants en 2021 sur l'immobilier de 47,8 M€ (dont 24 M€ PFR) pour 20,5 M€ en 2022



⇒ **CP Investissement = 57,6 M€, -5,7 M€ vs BI 2022**

Baisse due aux OP (-6 M€) dont l'immobilier (-5,1 M€)

+22 M€ par rapport à 2021

31,3 M€ de CP programmés pour l'immobilier en 2022

La première enveloppe des AE (Autorisations d'Engagement) permet d'engager l'Établissement vis-à-vis de ses fournisseurs ; la deuxième enveloppe des CP (Crédits de Paiement) permet au comptable de payer les fournisseurs quand les engagements se dénouent.

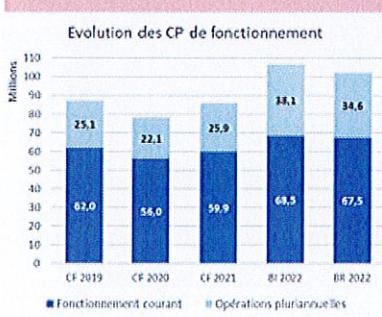
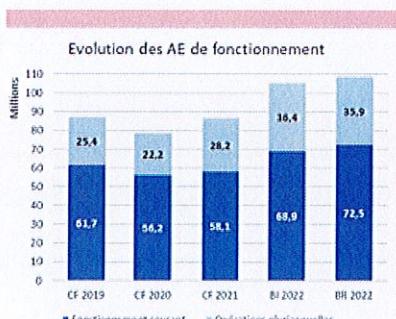
M. Pierre-Emmanuel JEUNEHOMME cite comme exemple une opération de travaux dont l'engagement aura lieu une année et dont le paiement des fournisseurs aura lieu sur plusieurs années, selon la grandeur de l'opération.

L'année 2021 a été particulière en matière d'engagements par l'effet du Plan France Relance immobilier (22,5 M€) plus la prise en charge par l'Établissement de surcoûts, plus les engagements qui ont finalisé le CPER 2015-2020 sur le bâtiment du Saulcy et celui du campus Carnot-Ravinelle.

En 2022, le niveau d'investissement reste important (47 M€).

En termes de CP d'investissement, on voit une déprogrammation de certaines opérations qui ont pris du retard et qui ont entraîné un décalage des crédits sur l'exercice suivant.

Evolution des crédits de paiements / AE et CP de fonctionnement



AE et CP de Fonctionnement

⇒ **AE Fonctionnement = 108,4 M€, +3 M€ vs BI 2022**

+22 M€ par rapport à 2021

Hausse due aux OP (+7,7 M€), au fonctionnement courant des entités (+5,8 M€), aux contrats à engagement pluriannuel (+ 5 M€ pour les contrats de nettoyage et de maintenance) et aux fluides (+3,5 M€)

⇒ **CP Fonctionnement = 102,1 M€, -4,4 M€ vs BI 2022**

+16,3 M€ par rapport à 2021

Hausse due pour moitié aux OP (8,7 M€) et, pour le solde au fonctionnement courant (7,7 M€) dont 3,5 M€ de fluides

On constate :

- moins de décalage entre les AE et les CP de fonctionnement car il s'agit de dépenses courantes qui sont réglées plus rapidement (hors dépenses pluriannuelles relatives à des contrats de nettoyage, de maintenance, ...);
- une augmentation des AE de fonctionnement de 3 M€ par rapport au BI pour procéder à plusieurs engagement pluriannuels ;
- l'impact de la hausse du prix des fluides (+ 3,5 M€ : soit une cible budgétaire estimée à 14,5 M€). Au jour d'aujourd'hui, l'Université de Lorraine dépasse légèrement le montant de la dépense de fluides de 2021 et il reste les factures des mois de novembre et de décembre, signale M. Pierre-Emmanuel JEUNEHOMME.

En ce qui concerne les CP de fonctionnement :

→ **par rapport au BI**, la programmation a diminué (- 4,4 M€) du fait essentiellement de la déprogrammation d'OP ;

→ **par rapport à l'année 2021**, ils sont en augmentation assez forte (+ 16,3 M€) du fait d'un volume d'activité plus fort, de l'augmentation des subventions ANR, notamment.

L'équilibre financier du BR 2022

Solde budgétaire : + 18,5 M€ (+ 44 M€ par rapport au BI), variations dues

- ↳ aux reprogrammations sur les Opérations Pluriannuelles (+39,1 M€)
- ↳ aux départs de moyens annualisés vers des opérations pluriannuelles (+5,3 M€)

Solde des opérations non budgétaires : + 0,8 M€, dont

- 1,5 M€ au titre du remboursement du capital de l'emprunt BEI (Banque Européenne d'Investissement)
- + 0,9 M€ pour les opérations au nom et pour compte de tiers (dont TVA)

Un abondement de la trésorerie de 17,9 M€ est attendu pour 2022

- ↳ Trésorerie prévisionnelle au 31 décembre 2022 : 133,3 M€

Le budget est soutenable compte-tenu du montant de la trésorerie qui permettrait de couvrir 78 jours de charges décaissables de fonctionnement (28 jours sur la trésorerie disponible).

La situation patrimoniale : le compte de résultat prévisionnel

Exercices (montants au 31/12)	2018	2019	2020	2021	BI 2022	BR 2022
Résultat	4,7 M€	2,3 M€	12,9 M€	16,8 M€	-0,6 M€	10,9 M€
CAF	16,1 M€	12,9 M€	28,0 M€	34,1 M€	12,8 M€	22,4 M€

- Résultat prévisionnel en excédent de 10,9 M€ (+11,5 M€ par rapport au BI) et - 6 M€ par rapport à 2021 avec

- ↳ +23 M€ (+3,6%) de charges supplémentaires dont
 - +15 % sur les charges de fonctionnement décaissables (+14,5 M€),
 - + 3 % sur celles de personnel (+15 M€) et diminution des charges calculées (-6,5 M€)
- ↳ +17 M€ de produits (+2,6%) dont +8,2 M€ de SCSP et +5,3 M€ de subventions
 - N.B. : 10 M€ sont perçus chaque année au titre de la subvention « LUE (Lorraine Université d'Excellence) »

- CAF à 22,4 M€ (- 12,5 M€ par rapport à 2021, hors Fondation)

Le financement de l'investissement et l'évolution du Fonds De Roulement (FDR)

Exercices (montants au 31/12)	2018	2019	2020	2021	BI 2022	BR 2022
Fonds de roulement	153,4 M€	158,8 M€	165,1 M€	178,1 M€	158,6 M€	169,2 M€
Trésorerie	89,5 M€	86,3 M€	96,0 M€	115,4 M€	84,9 M€	133,3 M€

- Financement des dépenses d'investissement (56 M€) :
 - ↳ 50% par les subventions attendues
 - ↳ 40% à partir de la CAF prévisionnelle
 - ↳ 5,7 M€ par prélèvement sur le Fonds De Roulement (FDR)
- + 3,1 M€ sur FDR pour le remboursement des dettes financières des PPP (Partenariats Public-Privé)
- Le FR couvre 99 jours de dépenses décaissables mais le Fonds De Roulement mobilisable est estimé à seulement 25,6 M€ (14 jours)

Principaux enseignements du BR 2022

- Un résultat excédentaire de près de 11 M€ et une CAF (22,4 M€) qui permet de financer 40% de nos investissements
- La prise en charge par l'Université de Lorraine du point d'indice pour le 2^{ème} semestre 2022 (7 M€)
- Des effets « masquant » importants : dévolution de LUE (6,8 M€), autofinancement d'OP par les entités (5,3 M€), avance de l'Etat sur les surcoûts fluides 2023 (3,9 M€)
- Des investissements importants (56 M€)
- Un prélèvement sur Fonds De Roulement modéré (8,8 M€ dont 3,1 M€ sur les PPP)
- Une trésorerie importante estimée à 133,3 M€ à fin 2022
- 85 M€ de la trésorerie sera mobilisée par les opérations pluriannuelles à venir



D'une part, contrairement à ce qui a été dit, pour M. Maxime AMBLARD-VIROLAUD, les Chaires de Professeur Junior sont des ETPT hors plafond d'emplois. D'autre part, il n'a pas compris pourquoi la CAF de 22,4 M€ est à -12,5 M€ par rapport à 2021, hors Fondation.

En 2021, la Fondation NIT était intégrée dans le budget de l'Établissement et elle a été clôturée le 31 décembre pour donner lieu à la création de la Fondation ID+ Lorraine qui se trouve en dehors des comptes de l'Université de Lorraine. M. Pierre-Emmanuel JEUNEHOMME précise que l'impact de la CAF de la Fondation NIT était marginal, de mémoire de l'ordre de 170 k€.

M. Maxime AMBLARD-VIROLAUD demande les raisons d'un prélèvement sur Fonds De Roulement (FDR) en cas de résultat positif.

M. Pierre-Emmanuel JEUNEHOMME explique que, d'un côté, il y a la comptabilité budgétaire (ce qu'encaisse l'Université et ce qu'elle paie), et, de l'autre côté, la comptabilité générale qui demande de respecter le principe du rattachement des charges et des produits à l'exercice. Le principal élément qui explique les décalages réside dans le fait suivant :

- en comptabilité budgétaire, quand on comptabilise une subvention, cela équivaut à enregistrer ce que le fournisseur verse (c'est-à-dire le montant perçu par l'Université à titre d'avance ou à titre de solde),
- en comptabilité générale, on ne comptabilise qu'au prorata du financement du financeur.

M. Pierre-Emmanuel JEUNEHOMME prend l'exemple de la subvention financée à 100 % par l'État au titre du programme « LUE » probatoire ; l'État finançait 100 % du projet mais l'Établissement ne comptabilisait la subvention qu'à hauteur des dépenses réalisées dans l'exercice : les dépenses pouvaient se monter à 7 M€ alors que le versement de l'avance s'élevait à 9 M€, par exemple. Ce mécanisme s'applique à toutes les subventions pluriannuelles publiques.

Autrement dit : d'un côté, la comptabilité budgétaire permet de voir les avances faites par les financeurs et les variations de la trésorerie, et, de l'autre côté, il s'agit de rattacher les financements aux montants des dépenses réalisées – d'où cet écart important de vision entre l'analyse faite en FDR et l'analyse faite en trésorerie.

Bien que le résultat et la CAF soient positifs, l'Établissement a besoin d'un prélèvement sur le FDR pour compléter le financement de ses investissements – alors même que la trésorerie augmente (conséquemment aux avances des financeurs), résume M. Pierre-Emmanuel JEUNEHOMME.

M. Christophe SCHMITT revient sur le solde budgétaire excédentaire de 18,5 M€, qui s'élevait à 15-16 M€ l'année dernière ; il demande quelle est la répartition de ce solde budgétaire, quelle est la capacité de l'Université de Lorraine à enclencher une dynamique autour des projets et à mieux encadrer la masse salariale.

M. Christophe SCHMITT s'interroge sur l'I-SITE « LUE » et la possibilité d'aller vers une fondation partenariale et s'il y a intérêt à aller sur une logique de report.

M. Pierre-Emmanuel JEUNEHOMME explique que les 18,5 M€ sont la variation du solde budgétaire et que les 16 M€, mentionnés à titre de comparaison, représentent en fait le résultat de l'an dernier. En fait, il faut mettre les 11 M€ du résultat du BR 2022 en regard des 16,8 M€ de résultat de l'an dernier.

L'Établissement affiche une trajectoire en baisse du résultat qui résulte de la sensible augmentation des charges de personnel et des charges de fonctionnement. De plus, les ressources ne sont pas forcément mobilisées par les composantes sur l'exercice pour une dépense de fonctionnement : une part importante des recettes d'apprentissage (22 M€ au global) donne lieu à des reprogrammations sur l'exercice ultérieur **à au** travers d'opérations pluriannuelles par les composantes.

Pendant la période probatoire, « LUE » représentait une subvention sous conditions d'octroi (chaque année, l'ANR versait des avances dont l'Université ne comptabilisait dans le résultat que la part de la subvention à hauteur des dépenses réalisées) ; depuis la période où « LUE » est devenue une dévolution, l'ANR verse des intérêts sur une dotation non consomptible et des intérêts comptabilisés chaque année à hauteur de 10 M€. Comme l'Université bénéficie d'excédents sur « LUE » probatoire, ces excédents sont utilisés de manière plus importante pour solder le « LUE » probatoire (contrats doctoraux, post-doc, notamment). Le projet « LUE » continue à monter en puissance mais sur les 10 M€ perçus, qui représentent un produit sur l'exercice, une partie des dépenses auront lieu sur les exercices ultérieurs. Ce phénomène lié aux projets est habituel : entre le moment où un laboratoire sollicite une subvention ANR, le moment où il obtient la notification et le moment où il enclenche les démarches pour mettre en œuvre ce projet, des temps de latence se créent (problématiques de recrutement, d'organisation de l'accompagnement, ...).

La commission des Moyens devra travailler sur l'écart devenu significatif entre la dotation pour charges de service public sur les aspects de masse salariale et la couverture des emplois sous plafond État et les heures complémentaires sur moyens délégués, ajoute la Présidente.

M. James GREENWOOD souhaite savoir comment seront dépensés les 18 M€ d'excédents.

Le solde budgétaire de 18 M€ abonde la trésorerie. Pour une partie, les dépenses s'opèreront sur des années ultérieures (comme pour le projet sur 9 ans « Éducation & Territoire »), répond M. Pierre-Emmanuel JEUNEHOMME.

La Présidente fait remarquer qu'il y a une dynamique positive en termes de projets et de recettes, avec les effets de décalage évoqués, mais qu'il y a un vrai sujet sur la partie "moyens annualisés" (notamment sous l'aspect du financement du GVT (Glissement Vieillesse Technicité) et celui de l'augmentation du point d'indice en 2022).

Le Budget Rectificatif 2022 **est approuvé** par les membres du Conseil d'Administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	30
Hors Présidente	
Quorum	16
Membres présents	18
Membres représentés	8
Nombre de votants	26
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOIX POUR	13
Nombre de VOIX CONTRE	1
Nombre d'ABSTENTIONS	12

6. **BUDGET INITIAL 2023**

DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

ANNEXE 4

M. Pierre-Emmanuel JEUNEHOMME poursuit avec l'exposé sur le Budget Initial 2023.

Situation globale

Un exercice complexe qui cumule plusieurs points d'attention :

- Déprogrammations 2022 et reprogrammations 2023 sur Opérations Pluriannuelles (OP)
- Des avances importantes perçues sur années antérieures qui vont donner lieu à dépenses en 2023
- Progressions importantes des dépenses de fluides (+11 M€ par rapport à 2021)
- Progression de la masse salariale
 - Financée : point d'indice, mesures LPR, impact sur ressources propres
 - Non-financée : GVT (2,3 M€)
- Programme immobilier important (16,4 M€ d'AE, 38,1 M€ de CP et 18,3 M€ de recettes)

Les principaux indicateurs du BI 2023

Les indicateurs financiers du budget initial (BI) 2023 sont fortement impactés par l'environnement économique international :

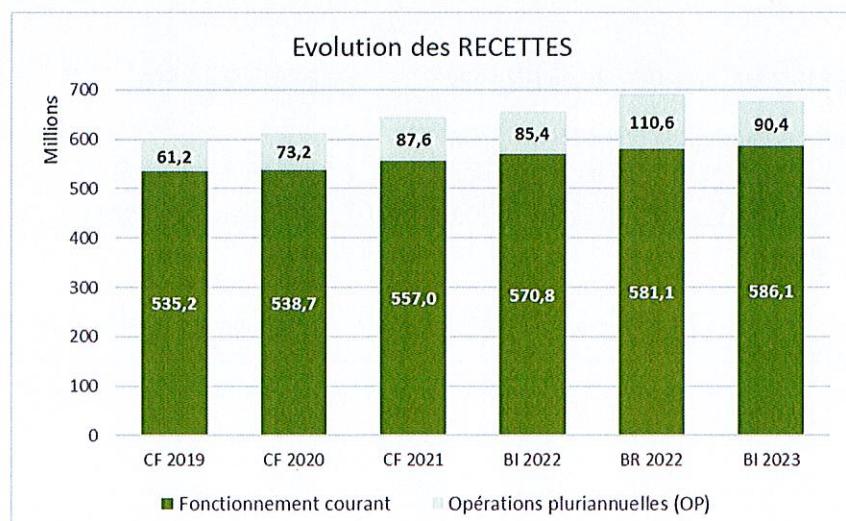
- Un solde budgétaire fortement déficitaire de 43,3 M€
- Un résultat prévisionnel présenté en déficit de 8,5 M€ (+10,9 M€ au BR 2022)
- Une capacité d'autofinancement (CAF) de seulement 4,2 M€ (22,4 M€ au BR)
- Un prélèvement sur le fonds de roulement (FDR) de 33,3 M€ (-8,8 M€ au BR), soit un FR attendu de 135,9 M€ au 31 décembre 2022 (169,2 M€ au BR)
- Un prélèvement de la trésorerie de 47 M€ (+17,9 M€ au BR), soit une trésorerie attendue de 86,3 M€ en fin 2022 (133,3 M€ au BR)

Évolution des recettes

Le niveau des recettes au BI 2023 est inférieur à celui qui est présenté au BR 2022 :

BI 2023 = 676,5 M€ / BR 2022 = 691,7 M€

(-15 M€ vs BR 2022, +20,3 M€ vs BI 2022, +31,8 M€ vs Compte Financier 2021)

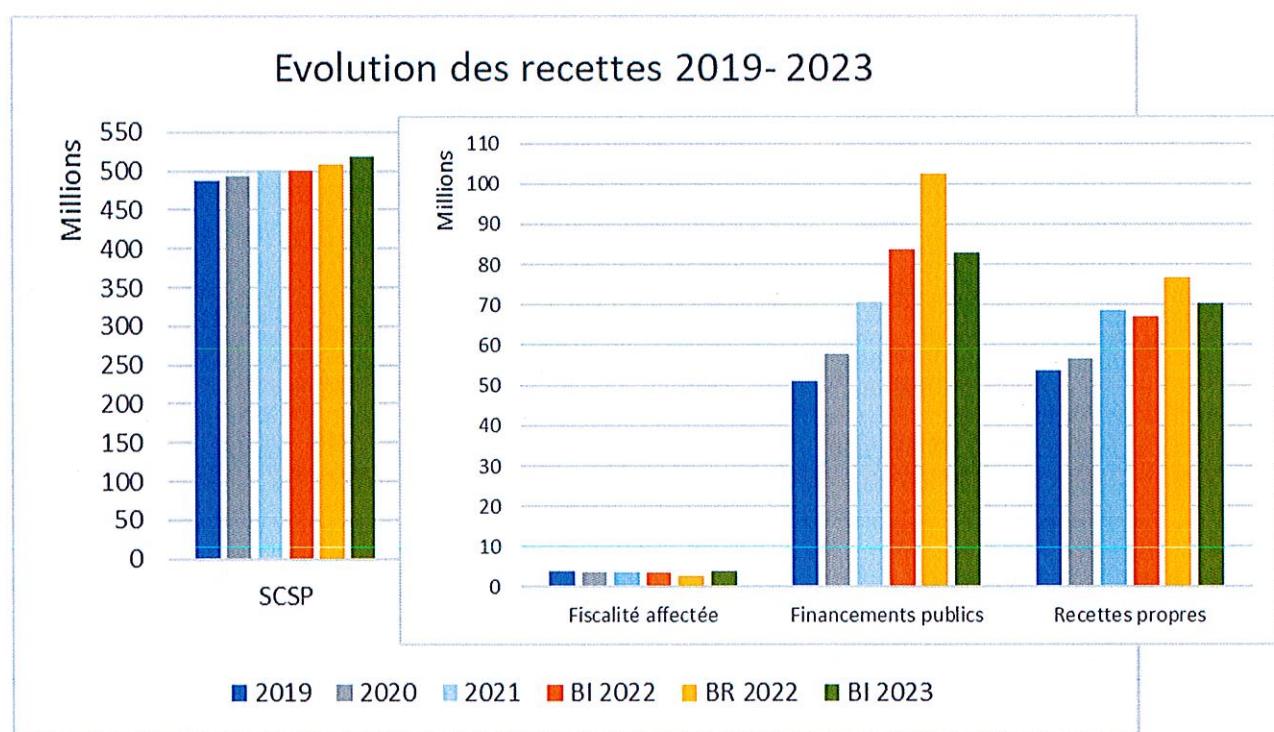


- ⇒ SCSP (519,3 M€) soit 77% des recettes
- ⇒ 13% des recettes sont suivies sur OP
- ⇒ 10% en recettes fléchées (68,3 M€)
- ⇒ Absence de programmation des recettes non connues mais attendues en 2023 (Europe, ANR, Région, ...)

M. Pierre-Emmanuel JEUNEHOMME observe qu'une part des recettes à obtenir des financeurs n'est pas inscrite. Ces recettes arriveront en cours d'année (éléments manquants).

La SCSP (Subvention pour Charges de Service Public) est évaluée à 520 M€ : elle est encore en progression par rapport à 2022 du fait, principalement, des mesures liées à la LPR et au financement du point d'indice pris en charge par l'État en 2023.

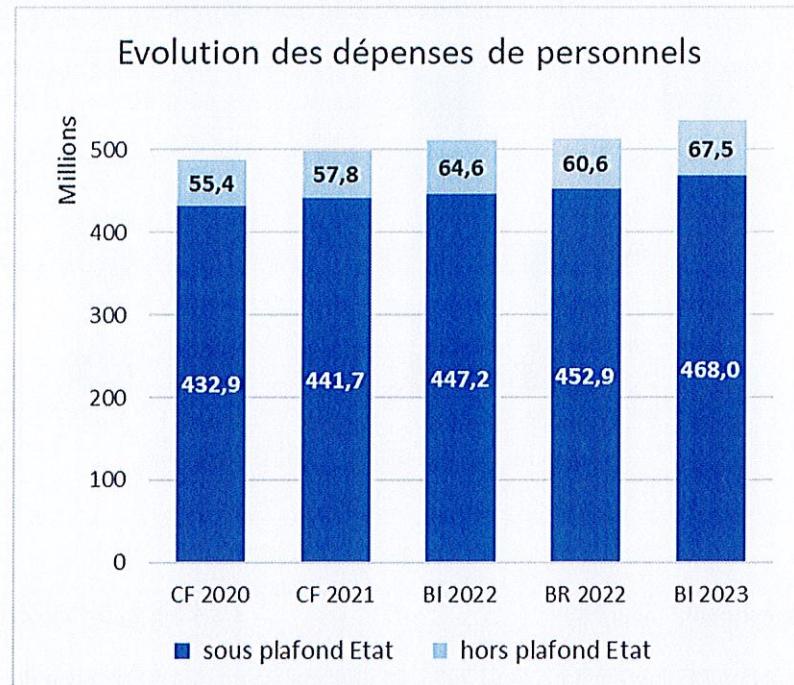
M. Pierre-Emmanuel JEUNEHOMME note la dépendance de l'Établissement à la SCSP et aux financements publics à travers les subventions.



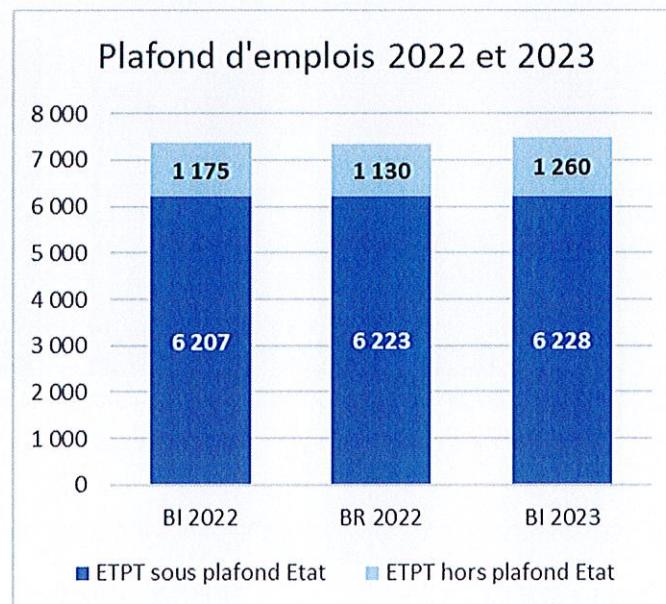
- ⇒ SCSP : 519,3 M€, soit +9,5 M€ vs BR 2022 (point d'indice, LPR)
- ⇒ Subventions publiques : 83,1 M€ (-19,4 M€)
 - État : 16,3 M€, dont 14,7 M€ sur immobilier (-12,2 M€ vs BR 2022)
 - Autres : 66,8 M€ (-7,2 M€) dont 36% ANR (24 M€), 36% Europe, 14% Région
- ⇒ CVEC : 3,8 M€
- ⇒ Recettes propres : 70,4 M€ (-6,4 M€) (absence de budgétisation des projets recherche à venir non contractualisés)

Evolution des crédits de paiements / AE et CP de personnel

BI 2023 = 719,8 M€ / BR 2022 = 673,2 M€

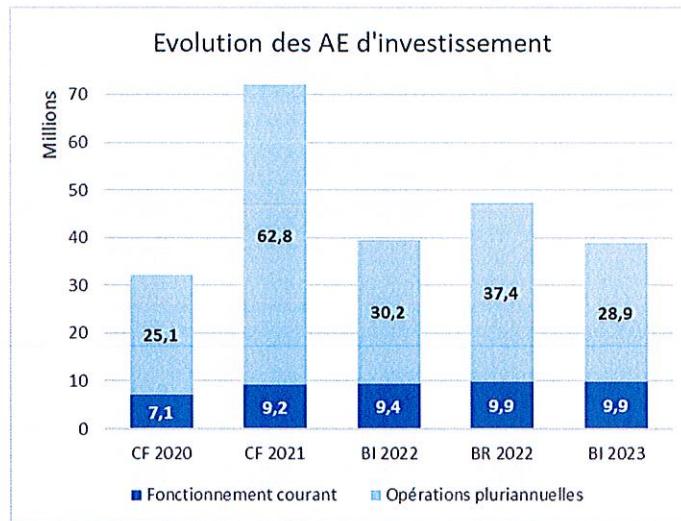


- ⇒ CP de Personnel = 535,5 M€, +22 M€ vs BR 2022 (+4%) en augmentation importante
- +15,1 M€ sous plafond Etat : point d'indice (6,8 M€)
- + impact LPR (3,4 M€) + GVT (2,3 M€)
- +6,9 M€ sur ressources propres (+2,5 M€ sur LUE, +1,9 M€ PIA ORION, SIRIUS, PLEIADES, E&T)



- ⇒ Plafond d'emplois : 7 488 ETPT dont 6 228 ETPT sous plafond Etat
- + 5 ETPT sur plafond État
- + 130 ETPT hors plafond Etat

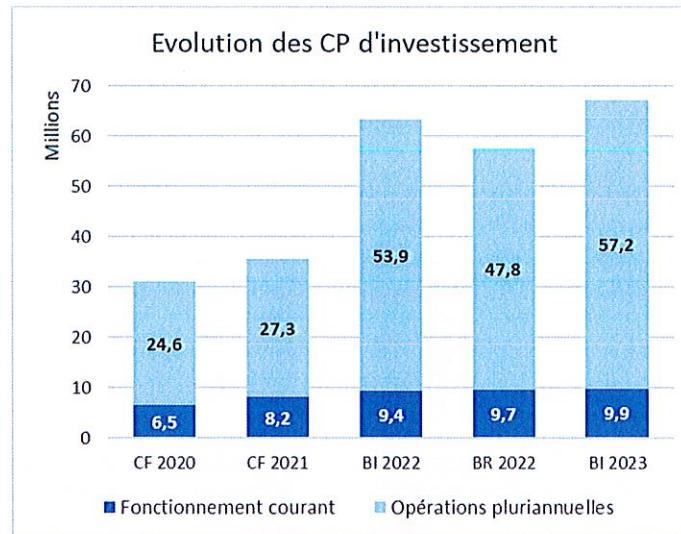
AE et CP d'investissement



⇒ AE Investissement = 38,8 M€

(-8,4 M€ vs BR 2022)

La baisse du montant des AE figurant dans le BI 2023 est principalement due à l'absence de nouveaux plans de l'État.

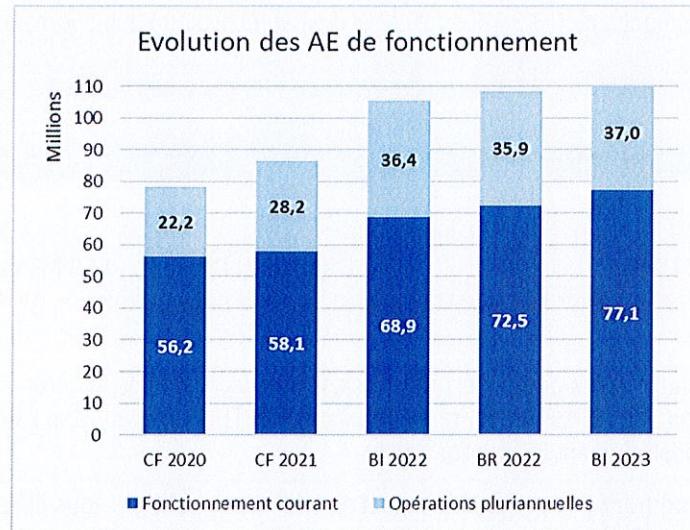


⇒ CP Investissement = 67,1 M€

(+9,5 M€ vs BR 2022)

La hausse des CP résulte du fait que 2023 est une période de livraisons immobilières consécutives à la fin des travaux relatifs à la piscine des Océanautes et au site Carnot-Ravinelle, notamment.

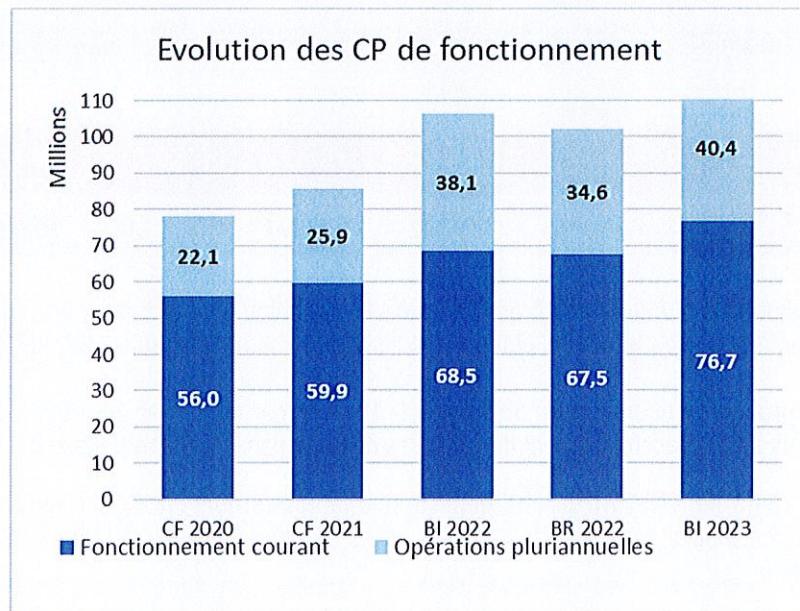
AE et CP de fonctionnement



⇒ AE Fonctionnement = 114,1 M€ (+5,7 M€ vs BR 2022)

La hausse est due au fonctionnement courant (+4,6 M€)
+7,5 M€ pour les fluides (+11 M€ vs 2021)

Près de la moitié des engagements de fonctionnement relatifs aux dépenses courantes de l'Établissement concerne l'Exploitation Maintenance courante et Entretien des Bâtiments (EMEB) = 36,2 M€ dont 22 M€ de fluides



⇒ CP Fonctionnement = 117,2 M€ (+15,1 M€ vs BR 2022)

Hausse de 15% par rapport au BR 2022 du au fonctionnement courant (+9,2 M€) et aux OP de recherche (+5,9 M€)

L'augmentation des CP de fonctionnement résulte principalement pour plus de 60% de la hausse des dépenses de fonctionnement courant (+ 9,2 M€) et près de 40% de la hausse de la programmation faite sur l'ensemble des opérations pluriannuelles (+5,9 M€)

L'Établissement a fait le choix de limiter la budgétisation des fluides à un total prévu de 22 M€ compte-tenu des mesures de plafonnement des coûts de l'énergie annoncés par l'État, qui viennent compléter le Fonds de compensation de l'État au titre duquel l'Établissement a reçu 3,9 M€ en 2022 et devrait recevoir un autre versement dont le montant est encore inconnu.

L'équilibre financier du BI 2023

Solde budgétaire de -43,3 M€

(- 61,8 M€ vs BR 2022, -17,8 M€ vs BI 2023)

qui n'intègre pas les recettes à venir des subventions non contractualisées (Europe, ANR, CPER, ...) dû :

- ↳ aux opérations pluriannuelles pour - 38,1 M€, 1/3 issu des décalages de trésorerie suite aux avances perçues sur les exercices précédents (LUE, CPER, plan France Relance, PACTE, ...), et au 2/3 à l'autofinancement (dont 12 M€ sur le Plan Pluriannuel d'Investissement Immobilier (PP2i))
- ↳ au fonctionnement courant pour - 5,2 M€, impact du à la masse salariale sous plafond Etat non financée (GVT) et à la hausse importante des fluides

Solde des opérations non budgétaires : - 3,7 M€, dont

- 1,6 M€ au titre du remboursement du capital de l'emprunt BEI ;
- 2,1 M€ pour les opérations au nom et pour compte de tiers.

Un prélèvement de la trésorerie de 47 M€ est attendu pour 2023

- ↳ Trésorerie prévisionnelle au 31 décembre 2023 : 86,3 M€
dont 17,6 M€ de trésorerie fléchée

La situation patrimoniale : le COMPTE de RÉSULTAT PRÉVISIONNEL

Exercices (montants au 31/12)	2019	2020	2021	BI 2022	BR 2022	BI 2023
Résultat	2,3 M€	12,9 M€	16,8 M€	-0,6 M€	10,9 M€	-8,5 M€

Le compte de résultat affiche une forte dégradation, mais il a vocation à se redresser en cours d'exercice du fait de la compensation du point d'indice par l'État à percevoir, constate M. Pierre-Emmanuel JEUNEHOMME.

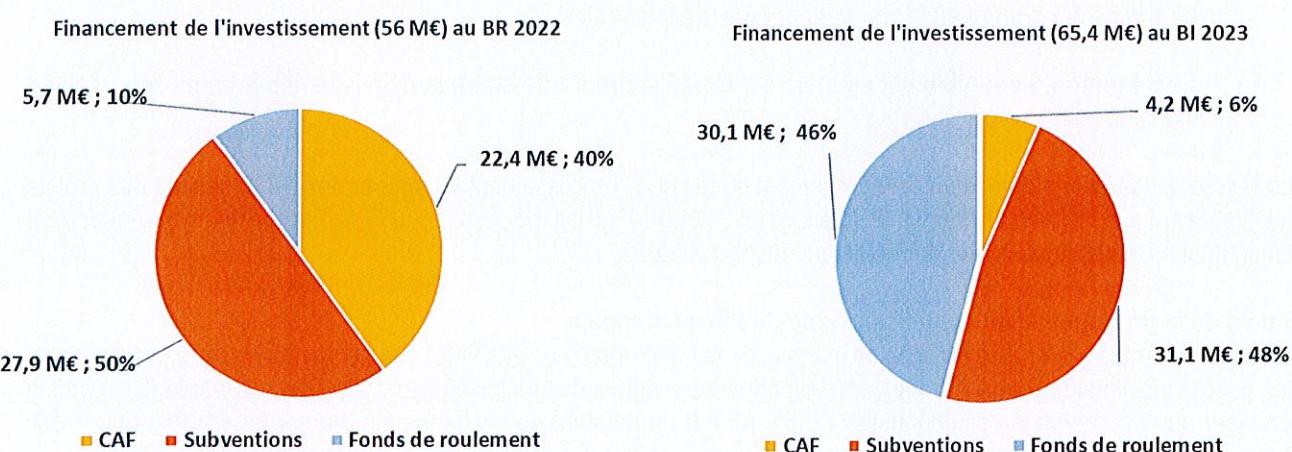
- **Résultat prévisionnel en déficit de 8,5 M€** (- 19,4 M€ par rapport au BR 2022, - 7,9 M€ par rapport au BI 2022) résultant d'un accroissement des charges non compensé par une hausse des produits :
 - ↳ +34,3 M€ (+5,2%) de charges supplémentaires dont +13% sur les charges de fonctionnement décaissables (+14,5 M€), + 4% sur celles de personnel (+18,6 M€) et des charges calculées (+1,2 M€)
 - ↳ +14,9 M€ de produits (+2,2%) dont +9,5 M€ de SCSP +7,6 M€ de subventions et -2,2 M€ de produits encaissables
- Déficit dû à la hausse des coûts de l'énergie et à l'évolution des dépenses de personnel sous plafond Etat non financés (GVT)

La situation patrimoniale : la CAPACITÉ d'AUTOFINANCEMENT (CAF)

Exercices (montants au 31/12)	2019	2020	2021	BI 2022	BR 2022	BI 2023
CAF	12,9 M€	28,0 M€	34,1 M€	12,8 M€	22,4 M€	4,2 M€

- Dégradation de la CAF à 4,2 M€ due à celle du résultat
(- 18,1 M€ par rapport au BR 2022, -8,5 M€ par rapport au BI 2022)
- La CAF ne permet d'assurer le financement que de 6,5% de nos investissements (soit 4 M€) en dessous du seuil prudentiel fixé à 30%, alors qu'en 2022 elle finançait 22 M€ d'investissement.

À noter que, pour garder le même niveau d'investissement, l'Université doit le financer via le FDR.



La situation patrimoniale : le FONDS de ROULEMENT (FDR)

Exercices (montants au 31/12)	2019	2020	2021	BI 2022	BR 2022	BI 2023
Fonds de roulement (FR)	158,8 M€	165,1 M€	178,1 M€	158,6 M€	169,2 M€	135,9 M€

- Financement des dépenses d'investissement (65,4 M€) :
 - ↳ près de 50% par les subventions attendues (31,1 M€ dont 20,8 M€ de l'Etat)
 - ↳ 6,5% à partir de la CAF prévisionnelle
 - ↳ 30 M€ par prélèvement sur le FDR dont 16,1 pour le PP2I et 5,7 M€ pour l'investissement courant annuel (hors OP)
- + 3,3 M€ sur FR pour le remboursement des dettes financières des Partenariats-Public-Privé (PPP)
- Le FDR couvre 75 jours de dépenses décaissables mais le Fonds de Roulement mobilisable est estimé à seulement 21,3 M€ (12 jours) et se situe sous le seuil prudentiel de 15 jours

La situation patrimoniale : la TRÉSORERIE et la SOUTENABILITÉ du BI 2023

Exercices (montants au 31/12)	2019	2020	2021	BI 2022	BR 2022	BI 2023
Trésorerie	86,3 M€	96,0 M€	115,4 M€	84,9 M€	133,3 M€	86,3 M€

- Un prélèvement de la trésorerie de 47 M€ est attendu pour 2023
- Baisse de seulement 9,7 M€ attendue sur la période 2021-2023
 - ↳ Pour 2021, de dépenses en baisse en raison de la crise sanitaire, conjuguée à une forte hausse des ressources notamment de l'apprentissage
 - ↳ Pour 2022, excédent de produits issus de la dévolution de « LUE » et du préfinancement par l'État de surcoûts de fluides 2023 (fonds de compensation)
- La trésorerie couvre 48 jours de dépenses décaissables
- La trésorerie disponible est estimée à 40,8 M€ (23 jours de charges décaissables avec un seuil d'alerte fixé à 30 jours)

La baisse de la trésorerie provient essentiellement du fait que l'Établissement va réaliser des dépenses sur des projets sur lesquels il a déjà perçu d'importantes avances en 2021 (PIA, MUNDUS, PACTE, CPER, France Relance) qui avaient diminué alors le besoin en fonds de roulement en 2021 et 2022.

Au vu de la programmation actuelle, le budget reste soutenable.

En effet, on peut signaler qu'à fin 2023, le montant de la trésorerie finale (86,3 M€) augmenté des restes à encaisser sur les opérations pluriannuelles (198 M€), sera supérieur au montant des restes à payer (49,9 M€) augmenté des restes à engager sur les opérations pluriannuelles (158,9 M€) et du montant du capital restant dû sur le prêt BEI (34,7 M€), traduisant ainsi la soutenabilité sur le long terme des engagements pris par l'Établissement et du budget présenté. La trésorerie dite disponible de l'Établissement, car non affectée à une opération pluriannuelle, est donc estimée à 40,8 M€, ce qui permettrait de couvrir les charges de fonctionnement de 23 jours, soit sous le seuil d'alerte de 30 jours.

Principaux enseignements du BI 2023

- Un solde budgétaire fortement déficitaire (-43,3 M€) mais n'intégrant pas les recettes à venir des subventions non contractualisées (Europe, ANR, CPER, ...)
- Un résultat déficitaire de 8,5 M€ et une CAF (4,2 M€) ne permettant de financer que 6,5% de nos investissements
- Difficultés de l'Université à financer la hausse du coût de l'énergie et l'évolution de sa masse salariale sous plafond Etat (GVT)
- Des investissements importants (65,4 M€)
- Un prélèvement sur fonds de roulement élevé (33,3 M€ dont 3,3 M€ sur les PPP)
- Une trésorerie estimée à 86,3 M€ à fin 2023 (-47 M€)
- 45,5 M€ de la trésorerie sera mobilisée par les opérations pluriannuelles à venir

Selon M. Camille DIOU, la présentation du BI 2023 a été suffisamment claire pour alerter sur :

- ⇒ la baisse de résultat,
- ⇒ la nécessité à avoir recours à un prélèvement sur FDR de 5 M€ pour des charges de fonctionnement courant – ce qui n'était jamais arrivé –,
- ⇒ une CAF réduite à 4,2 M€,
- ⇒ un prélèvement sur FDR pour maintenir une capacité d'investissement suffisante.

La tendance à la baisse du résultat inquiète M. Camille DIOU. Si l'Université veut maintenir un résultat positif de manière à avoir une CAF suffisante, de manière à pouvoir maîtriser la trajectoire de l'Établissement dans les années futures, il faut rentrer des recettes et également revoir le modèle économique de l'Université de Lorraine afin d'être en mesure d'assurer la couverture de ce déficit chronique puisqu'il est lié essentiellement à la masse salariale et à la non compensation d'un certain nombre de charges (GVT + heures complémentaires), et désormais à l'énergie.

La Présidente intervient pour dire que les années qui viennent de s'écouler sont marquées en termes de mouvements de recettes et de dépenses d'une ampleur inédite, doublées d'un niveau d'incertitude lui aussi inédit. Faute de lisibilité, les arbitrages rendus sur l'évaluation de l'enveloppe fluide sont risqués dans un sens comme dans l'autre.

Selon la Présidente, du fait du niveau d'incertitude, la situation financière donne le temps de mieux analyser les mouvements dans lesquels l'Établissement se trouve. En 2023, il va falloir travailler et prendre des décisions, faute de quoi, l'Université de Lorraine se retrouvera dans une situation où il lui sera impossible de lancer un programme d'investissement. Aujourd'hui, tel que le BI est présenté, l'Université a les moyens de poursuivre les programmes d'investissement tels qu'ils ont été envisagés. Si des décisions ne sont pas prises en 2023, le risque est très grand pour l'Établissement de présenter un BI 2024 ou 2025 avec des déprogrammations d'investissements déjà programmés mais qui ne pourront plus être assurés. La Présidente signale qu'au niveau de la présidence tout comme au niveau de l'ensemble des acteurs de l'Université, il existe des démarches proactives pour aller chercher des sources supplémentaires de financement.

En réponse à M. Christophe SCHMITT, elle déclare que présenter un BI en déséquilibre n'est pas neutre ; puis elle rappelle que certains événements ne peuvent pas être anticipés, comme le moment où les subventions seront versées, ou comme le montant de l'aide spécifique de l'État au titre d'une compensation-énergie 2023, par exemple.

M. Christophe SCHMITT regrette que la dynamique proactive de la recherche de recettes ne soit pas assez vive.

Pour la Présidente, en matière de dynamique de recettes, l'Université de Lorraine est loin d'avoir de quoi rougir sur les dernières années car elle a incité au développement des ressources propres, à la validation de projets et à la recherche de financements pour alimenter les moyens de l'Établissement.

M. Camille DIOU enchérît en précisant que le modèle économique de l'Université de Lorraine est très favorable aux composantes et les encourage à aller chercher des recettes.

Tout d'abord, M. Olivier GARET remercie la gouvernance de ne pas entraîner l'Établissement dans une lecture catastrophiste ; il pense qu'il faut être responsable et ne pas s'alarmer outre mesure si un exercice budgétaire est négatif. Puis, il évoque comme une bonne idée la possibilité de coordonner l'action de la Présidente avec d'autres président(e)s d'université afin de faire entendre raison à l'État sur ces points.

La hausse du GVT qui est éternellement non compensée n'est pas acceptable d'autant plus que les statistiques montrent que la dépense par étudiant est en baisse constante.

Ce travail en commun avec les autres établissements a été porté pendant 5 ans par la Présidente lorsqu'elle était Vice-présidente du Conseil d'Administration. La Présidente espère avoir contribué au retour complet de posture qui s'est produit durant cette période : il y a 5 ans, un établissement était considéré soit bon gestionnaire ou mauvais gestionnaire selon qu'il affichait ou non du GVT, selon qu'il avait supprimé assez ou pas assez de postes, etc. Au cours des dernières années, les établissements ont réussi collectivement à sortir de cette posture sans pour autant entrer dans une posture complète de dépôt vers l'État car il faut trouver un équilibre entre les deux.

Des tensions politiques font que certains espaces sont traités différemment ; la Présidente s'attachera à la défense de la reconnaissance et de la place de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche dans les politiques publiques avec d'autres président(e)s d'université – comme elle a déjà commencé à le faire.

Le Budget Initial 2023 est approuvé par les membres du Conseil d'Administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	30
Hors Présidente	
Quorum	16
Membres présents	18
Membres représentés	8
Nombre de votants	26
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOIX POUR	15
Nombre de VOIX CONTRE	1
Nombre d'ABSTENTIONS	10

6a. FRAIS DE GESTION, SERVICE et ENVIRONNEMENT

DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

ANNEXE 5

Les Frais de Gestion, Service et Environnement sont approuvés par les membres du Conseil d'Administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	30
Hors Présidente	
Quorum	16
Membres présents	18
Membres représentés	8
Nombre de votants	26
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOIX POUR	17
Nombre de VOIX CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	9

M. Camille DIOU adresse un merci particulier aux services de la DBF, de l'Agence Comptable, de la DRV, de la DRH pour avoir construit un budget alors qu'ils ont reçu une pré-notification le 24 novembre pour remonter le budget au Rectorat le 29 novembre et pour le présenter en Conseil d'Administration le 13 décembre.

La Présidente remercie pour les présentations limpides.

7. CAMPAGNE d'EMPLOIS 2023

DOCUMENTS TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

ANNEXES 6.0 et 6.1

La présentation de la campagne d'emplois 2023 est assurée par Mme Myriam DORIAT-DUBAN.

Axes politiques

- ✓ Poursuivre l'engagement dans une programmation prospective et un dialogue renforcé recherche-formation.

- ✓ Malgré une campagne sous contraintes budgétaires (GVT), allocation à chaque Collégium et Pôle Scientifique d'un volume normal et soutenable de publications (sans reports supplémentaires par rapport au volume existant pour les Enseignants (E) et Enseignants-Chercheurs (EC) et sans contrainte pour les BIATSS).
- ✓ Pour les E et EC, allocation sous la forme d'un objectif de publications (cibles en nombre avec cadrage en Valeur De Référence Emploi (VRE) à partir d'un vivier de postes élargi (intégrant prévisions retraites).
- ✓ 2 redéploiements de postes pour résoudre des situations individuelles complexes (ALL Nancy / IDEA et IUT Longwy) et suspension des autres redéploiements (recherche et formation).
- ✓ Mécanismes de transformation en Valeur De Référence Emploi (VRE) ; léger déséquilibre global des transformations (+ 14 VRE).
- ✓ Mise en œuvre de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) : publier les emplois en fonction des besoins, pas en reconduction de l'emploi vacant. Echanges constructifs avec les Collégiums et Pôles Scientifiques, composantes et Directions Opérationnelles.
- ✓ Obligations d'emplois : 11 BOE (Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi), 2 PACTE (Parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale et de l'Etat) (en conformité avec la Charte des valeurs de l'Université de Lorraine).



En 2023, publications de :

123 postes = **91** postes d'EC et **32** postes d'Enseignants du Second Degré (ESD), et

81 postes BIATSS,

soit une campagne équivalente à celle de 2022 : **+ 7 postes BIATSS** (hors ESD publiés à la 1^{ère} vague 2023)

Une campagne d'emplois 2023 concertée

- Des transferts de ressources entre Collégiums et Pôles Scientifiques et Directions Opérationnelles :
 - ✓ Léger déséquilibre de 14 VRE au niveau Établissement et cette année contribution particulière des Pôles Scientifiques envers Collégiums et Directions Opérationnelles.
- Très peu d'arbitrages à réaliser suite aux dialogues et concertations entre Collégiums et Pôles Scientifiques
- Sources de difficultés :
 - ✓ Disciplines où manque/absence de dialogue entre recherche et pédagogie => report pour permettre les échanges et la co-construction
 - ✓ Nécessité d'une plus grande anticipation => travail à mener dès début 2023 avec DRH en appui
 - ✓ Enjeux titularisation vs cdéisation pour les BIATSS

Emplois d'E-C et d'Enseignants

Nombre de postes publiables : **191** (vivier élargi avec anticipation des départs en retraites au 01.09.2023)

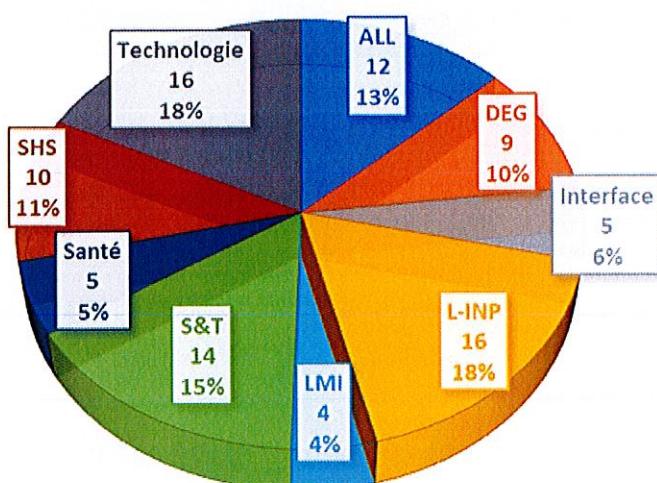
Nombre de postes publiés : **123** (dont un poste ESD au SUAPS)

- Dont **91** postes d'EC : **30** PR et **61** MCF (Maîtres de Conférences) - (dont 1 BOE)
- Dont **32** d'Enseignants en seconde vague et pour rappel **5** publications en 1^{ère} vague (refus du recteur 2022)

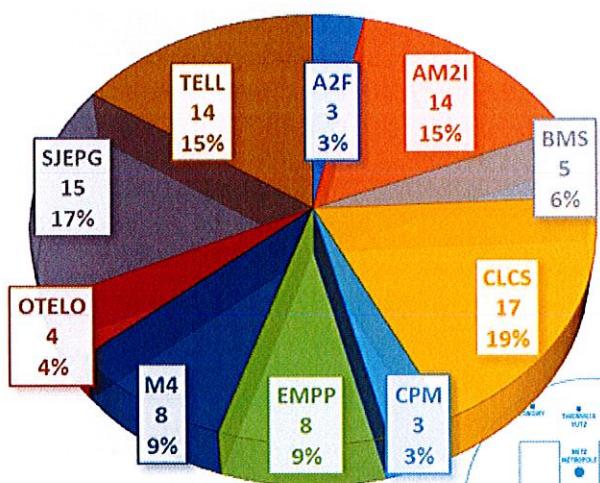
Nombre de postes non publiés : **68**

- Dont **53** postes d'EC : **20** PR et **33** MCF
- Dont **15** postes d'Enseignants

Répartition des publications de postes E-C par Collégium



Répartition des publications de postes d'E-C par Pôle Scientifique

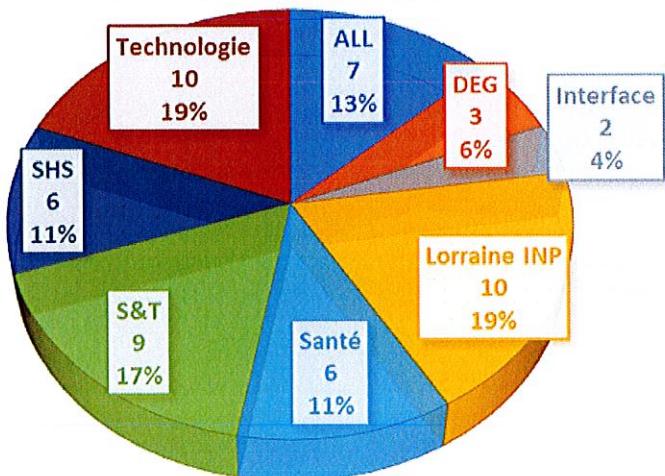


En tête, les collégiums Technologie, Lorraine-INP et ALL (Arts, Lettres et Langues).

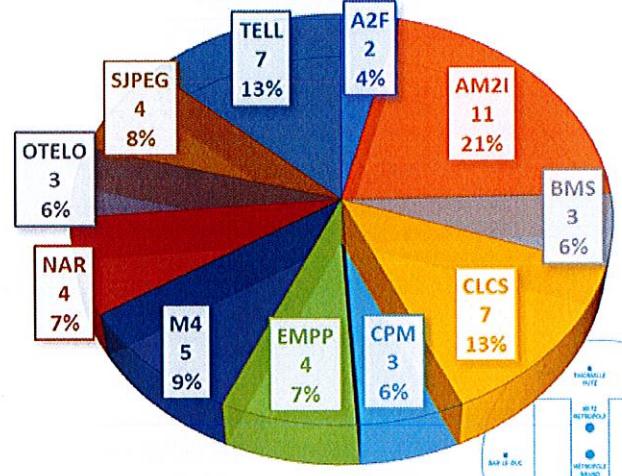
Les gros pôles scientifiques en termes d'emplois sont CLCS (Connaissance, Langage, Communication, Sociétés), AM2i (Automatique, mathématiques, informatique et leurs interactions), SJPEG (Sciences Juridiques, Politiques, Économiques et de Gestion).

Voici leur pendant : les collégiums et les pôles scientifiques qui ont beaucoup de publications sont aussi ceux qui affichent des gros viviers de postes non publiés puisque les cibles étaient calculées en fonction de leur part respective dans le vivier.

Répartition des non publications de postes E-C par Collégium



Répartition des non publications de postes E-C par Pôle Scientifique



Emplois BIATSS

Nombre de postes publiables : **222**

Nombre de postes publiés : **81**

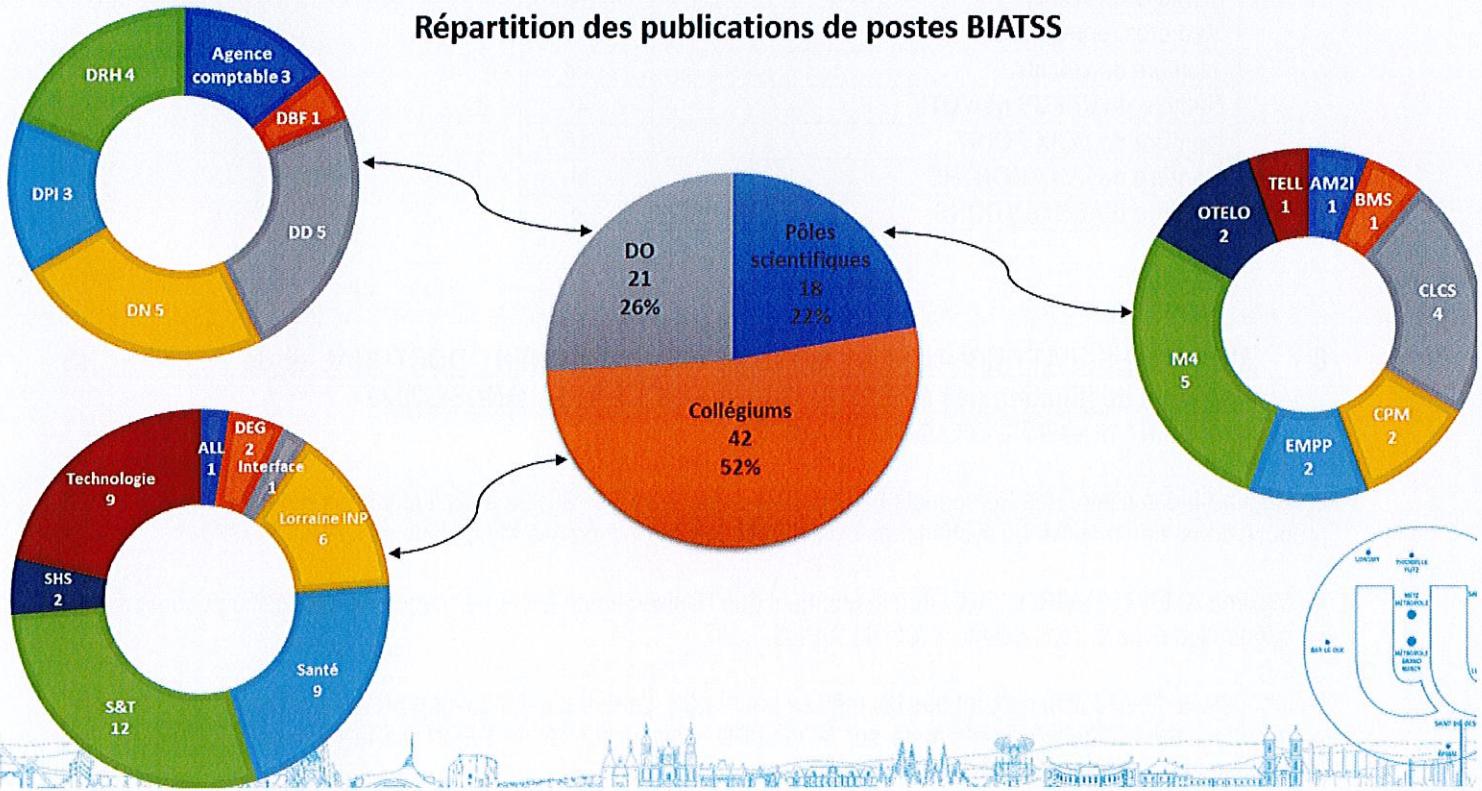
- ✓ Postes mis à concours de droit commun : **60**
- ✓ Postes ouverts aux BOE : **10**
- ✓ Poste ouvert PACTE : **2**
- ✓ Postes ouverts au recrutement direct : **6**

Mutations / publications de la filière bibliothèque : **3**

Postes non publiés : **141** (occupés par des contractuels pour 90% d'entre eux)

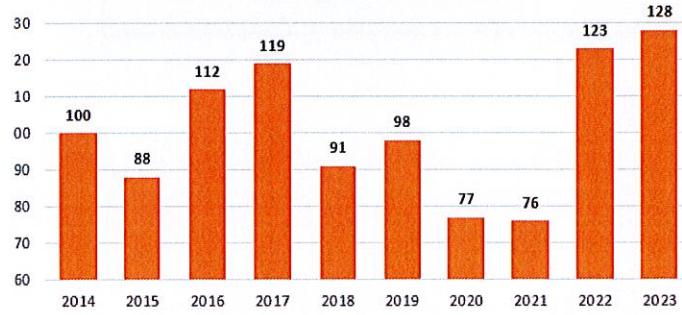
Répartition des postes BIATSS

Répartition des publications de postes BIATSS



Evolution du nombre de postes d'E et E-C publiés depuis 2014

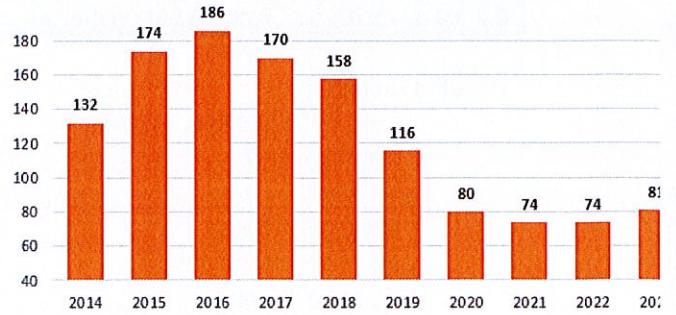
UL - Postes E-EC publiés de 2014 à 2023



En 2023, dont 5 postes d'Enseignant du second degré publiés en vague 1 (refus recteur 2022)

Evolution du nombre de postes BIATSS publiés depuis 2014

UL - Postes BIATSS publiés de 2014 à 2023



En 2019, fin du dispositif de titularisation de la loi Sauvadet (concours réservés)

M. Maxime AMBLARD-VIROLAUD regrette qu'autant de postes (enseignants ou Biatss) ne soient pas mis au concours ; il se réjouit du nombre de postes publiés bien qu'en termes de pourcentage, c'est le même que dans les dernières années.

La Présidente fait remarquer qu'il n'y a pas eu de reports supplémentaires et qu'avoir des personnels, c'est bien mais que leur donner les moyens de travailler, c'est bien aussi. Il faut chercher les équilibres entre les tensions sur la recherche de financements du côté de l'État et le pilotage des éléments qui relèvent de la responsabilité de l'Université de Lorraine.

La publication des emplois figurant dans le tableau présenté en séance ([annexe 6.0](#)) dans le cadre de la campagne d'emplois 2023, et consistant en la publication de 123 postes d'enseignants-chercheurs et d'enseignants ainsi que de 81 postes de personnels BIATSS, est approuvée par les membres du Conseil d'Administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	30
Hors Présidente	
Quorum	16
Membres présents	18
Membres représentés	8
Nombre de votants	26
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOIX POUR	18
Nombre de VOIX CONTRE	4
Nombre d'ABSTENTIONS	4

8. MODALITÉS d'ATTRIBUTION de la PRIME d'ENCADREMENT DOCTORAL et de RECHERCHE (PEDR) à destination des HOSPITALO-UNIVERSITAIRES – ANNÉE 2023
 DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS **ANNEXE 7**

Le Régime Indemnitaire des Personnels Enseignants-chercheurs (RIPEC) ne s'appliquant pas à ces personnels, il est proposé de ne rien modifier au système qui existait antérieurement, expose Mme Myriam DORIAT-DUBAN.

M. Maxime AMBLARD-VIROLAUD trouve étonnant que l'Université ne fasse pas évoluer la proposition pour la mettre en adéquation avec la composante 3 (C3) du RIPEC.

Les modalités d'évaluation ne sont pas les mêmes pour la C3. Le débat est à ouvrir pour une cohérence globale mais, pour cette année, l'Établissement reste sur la modalité d'évaluation de la PEDR via le CNU (Conseil National des Universités), déclare Mme Myriam DORIAT-DUBAN.

Les modalités d'attribution de la PEDR à destination des hospitalo-universitaires pour l'année 2023 sont approuvées par les membres du Conseil d'Administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	30
Hors Présidente	
Quorum	16
Membres présents	18
Membres représentés	8
Nombre de votants	26
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOIX POUR	22

Nombre de VOIX CONTRE	2
Nombre d'ABSTENTIONS	2

9. MISSIONS d'EXPERTISE - MODIFICATION

DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

ANNEXE 8

Le nouveau document soumis au vote est le véhicule réglementaire permettant à l'Établissement de rémunérer un certain nombre de personnes en interne ou en externe dans le cadre de projets relevant du PIA (Programme d'Investissements d'Avenir), notamment.

3 nouveaux projets sont désormais inclus :

- « LUE (Lorraine Université d'Excellence) » avec 2 types d'experts : des experts sur des projets et des experts stratégiques, avec le montant envisagé de rémunération ;
- « Éducation & Territoire » dans le cadre d'Excellence, projet financé par l'ANR ;
- « PLÉIADES (Projet Lorrain d'Environnement numérique pour des Apprentissages Durables) » avec le détail des rémunérations prévues dans le cadre de ses missions d'expertise.

M. Jean-Marc MARTRETTE remarque que, page 4, il est indiqué 41,41 € de l'heure pour les expertises externes.

La Présidente confirme qu'il faut remettre à jour la valeur de l'heure.

Dans le projet « Éducation & Territoire », Mme Myriam DORIAT-DUBAN répond à M. Christophe SCHMITT que le responsable mentionné est concerné par toutes les actions et pas seulement par l'action *Objectifs Développement Durable*.

Les membres du Conseil d'Administration **approuvent** l'ajout des missions d'expertise relatives aux programmes :

- ◆ « LUE (Lorraine Université d'Excellence) »,
- ◆ « Éducation & Territoires » et
- ◆ « PLÉIADES (Projet Lorrain d'Environnement numérique pour des Apprentissages Durables) », aux activités pouvant donner lieu au versement d'une rémunération pour expertise.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	30
Hors Présidente	
Quorum	16
Membres présents	18
Membres représentés	8
Nombre de votants	26
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOIX POUR	22
Nombre de VOIX CONTRE	3
Nombre d'ABSTENTIONS	1

10. PRIME de CHARGES ADMINISTRATIVES 2022-2023 (PCA) et ANNEXE 2022 2023 INDEMNITÉ FONCTIONNELLE (C2) du RÉGIME INDEMNITAIRE des PERSONNELS ENSEIGNANTS et CHERCHEURS (RIPEC)

DOCUMENTS TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

ANNEXES 9.0 et 9.1

Mme Myriam DORIAT-DUBAN suggère aux Administrateurs d'appliquer la revalorisation du point d'indice à ces primes PCA et C2.

La revalorisation n'a pas été appliquée à ce qui ne dépendait pas du point d'indice, c'est-à-dire aux montants reçus par les vice-présidents. Faut-il revaloriser l'ensemble des personnes ou uniquement ceux qui bénéficiaient de rémunérations PCA et CE liées au point d'indice, demande Mme Myriam DORIAT-DUBAN.

La Présidente rappelle que ce maintien de pouvoir d'achat n'est pas financé.

En l'absence d'intervention et compte-tenu du fait que ces primes sont sujettes à mensualisation, la proposition soumise au vote reste celle figurant sur le document transmis aux Administrateurs. L'autre alternative sera discutée lors d'un Conseil d'Administration ultérieur, décide la Présidente.

La liste des fonctions éligibles aux Primes de Charges Administratives (PCA) année 2022-2023 et l'annexe 2022-2023 de l'indemnité fonctionnelle (C2) du Régime Indemnitaire des Personnels Enseignants et Chercheurs (RIPEC) **sont approuvées** par les membres du Conseil d'Administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	30
Hors Présidente	
Quorum	16
Membres présents	18
Membres représentés	8
Nombre de votants	26
Nombre de REFUS de VOTE	1
Nombre de VOIX POUR	17
Nombre de VOIX CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	8

Pour M. Olivier GARET, le véritable enjeu réside dans l'important travail qui reste à faire sur la C2 et sur les différentes gratifications des tâches liées à l'enseignement.

PAUSE DÉJEUNER

11. RAPPORT SOCIAL UNIQUE

Point **REPORTÉ**

12. CONVENTION de MIXITÉ INSERM (INSTITUT NATIONAL de la SANTÉ et de la RECHERCHE MÉDICALE) - UNIVERSITÉ de LORRAINE 2018-2023 DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

ANNEXE 10

Il s'agit de régulariser une situation déjà existante. Il est question d'une délégation de gestion :

- l'INSERM devient le mandataire unique pour les UMR Nutrition- Génétique et exposition aux risques environnementaux (NGERE – UMR S_954) et Défaillance Cardiovasculaire Aigüe et Chronique (DCAC – UMR S_1116) alors que
- l'Université de Lorraine devient mandataire unique de l'UMR Imagerie Adaptive Diagnostique et Interventionnelle (IADI – UMR S_947).

La convention de mixité INSERM-UNIVERSITÉ de LORRAINE 2018-2023 est approuvée à l'unanimité par les membres du Conseil d'Administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	30
Hors Présidente	
Quorum	16
Membres présents	18
Membres représentés	8
Nombre de votants	26
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOIX POUR	26
Nombre de VOIX CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

13. DETERMINATION DU NOMBRE DE SEMESTRES POUR « CONGES POUR RECHERCHE OU CONVERSIONS THEMATIQUES (CRCT) » POUR L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2023-2024

Point ~~REPORTÉ~~

14. RÈGLEMENT INTÉRIEUR du COMITÉ d'ÉTHIQUE de la RECHERCHE de l'Université de Lorraine
DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS **ANNEXE 11**

Après avoir utilisé celui de Strasbourg, l'Établissement a mis en place son propre Comité d'Éthique de la Recherche (CER).

M. Maxime AMBLARD-VIROLAUD demande pourquoi, dans la section 4 sur la composition du Comité figure la mention de « 9 membres représentant les Unités de Recherche couvrant les champs disciplinaires concernés ». Il trouve dommageable de limiter les avis à certains domaines alors qu'on a besoin d'accéder à ces CER, y compris lorsqu'on relève de disciplines ne se trouvant pas dans la liste des champs disciplinaires.

Les disciplines mentionnées sont celles qui ont réclamé d'avoir un CER dans l'immédiat ; l'idée est de travailler sur ces dossiers demandeurs et d'ensuite étendre progressivement les champs disciplinaires, explique Mme Sarah WEBER, directrice des Affaires Juridiques.

L'objectif n'est pas d'avoir une approche restrictive mais d'utiliser cet élément de restriction pour avoir un traitement des dossiers qui soit gérable au début puisque l'Université de Lorraine part de zéro en la matière, argumente la Présidente.

La démarche est saluée par M. Jean-Yves JOUZEAU. Il demande que ce CER ne se limite pas aux laboratoires car il y a des recherches également en pédagogie.

La Présidente indique que l'intention de l'Établissement est de couvrir complètement les besoins ; de prime abord, pour l'installation de ce Comité et sa mise en route, il doit rester sur des périmètres appréhendables.

Mme Sarah WEBER précise qu'au début, un comité de pilotage apportera son aide pour trier les dossiers relevant ou non de la loi JARDÉ et pour demander l'intervention d'experts particuliers au moment de l'examen des dossiers.

Le règlement Intérieur du comité d'éthique de la recherche de l'Université de Lorraine est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil d'Administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	30
Hors Présidente	
Quorum	16
Membres présents	18
Membres représentés	8
Nombre de votants	26
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOIX POUR	26
Nombre de VOIX CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

15 CONTRAT QUINQUENNIAL 2024-2028 : MODALITÉS d'ÉVALUATION des PROJETS des UNITÉS de RECHERCHE

Point ~~– ANNULÉ~~

16. SCIENCE OUVERTE : ACCORDS TRANSFORMANTS proposés par les ÉDITEURS SCIENTIFIQUES (INFORMATION, ÉCHANGES)
DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS ANNEXE 12

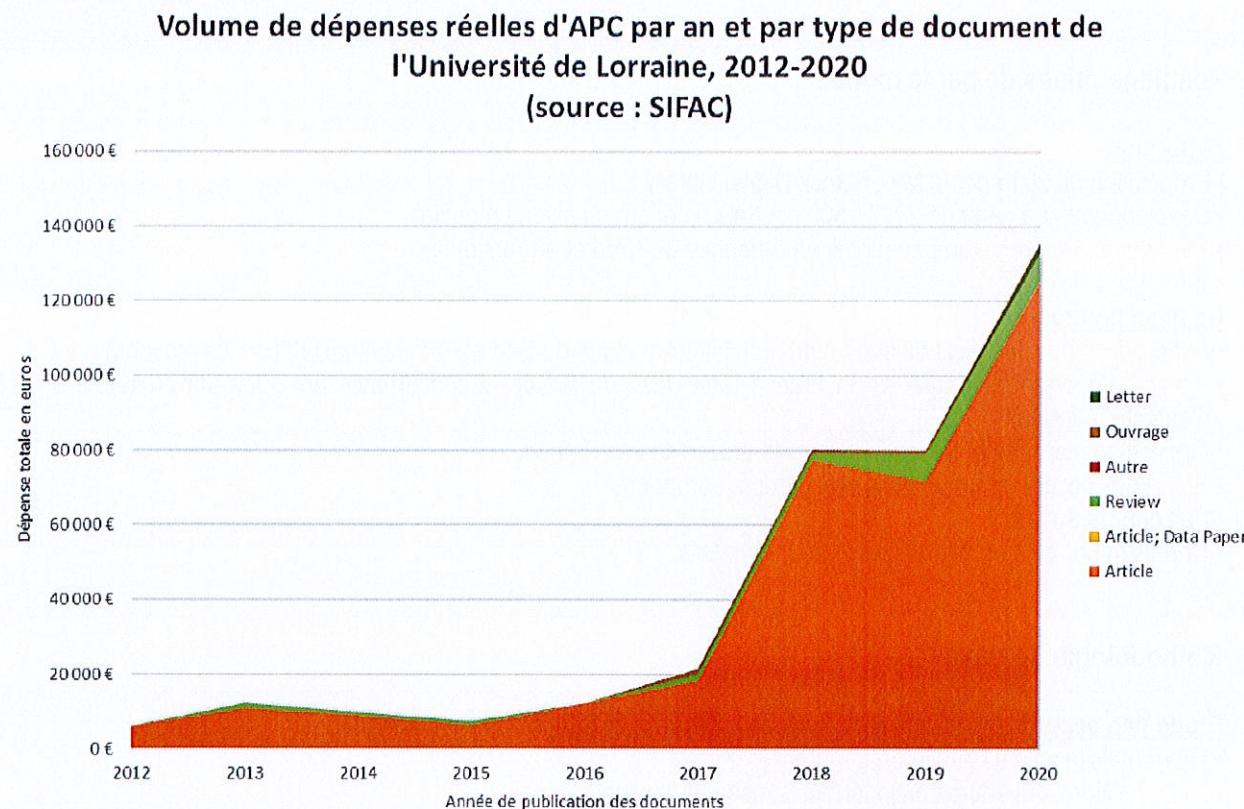
M. Nicolas FRESSENGEAS présente la position de l'Université de Lorraine sur les accords dits transformants.

Aujourd'hui, nous ne sommes plus dans une question de débat : faut-il faire de la science ouverte ou pas. En 2021, l'Unesco et l'Europe se sont positionnées – ainsi que la France sur certaines actions ; nous sommes face à une politique publique nationale et mondiale, expose M. Nicolas FRESSENGEAS.

La Science Ouverte : un mouvement politique mondial

- **UNESCO** : recommandations sur la Science Ouverte
- **Europe** : cOAlition S (dont ANR) et Horizon-Europe
 - Ouverture immédiate des articles scientifiques
- **France**
 - Plan National pour la Science Ouverte
 - Loi pour une République Numérique
 - Politique forte de l'ANR et du CNRS

Le modèle *auteur payeur* en question



APC (Article Processing Charge) : frais d'édition

Les chercheurs connaissent bien ce modèle où l'auteur paie et non le lecteur. Le graphique ci-dessus montre qu'en 2020, l'Université de Lorraine a payé 140 000 €.

Si on regarde ce qui a été effectivement publié et sûrement payé sans être enregistré sous SIFAC, l'Université de Lorraine aurait atteint les 600-700 000 €.

En extrapolant ces courbes, le modèle *auteur-payeur* en Science Ouverte n'est pas soutenable.

C'est pourquoi, en 2021, au niveau national, 2 établissements ont recommandé à leurs chercheurs de ne pas payer pour publier :

Ne pas payer pour publier : une recommandation officielle

- de l'Université de Lorraine
- du CNRS

Le modèle des accords *dits transformants*

Un nouveau modèle est proposé par les éditeurs :

- Abonnement pour lire et publier en accès ouvert
- Souvent proposé uniquement pour les revues hybrides
- Avec un nombre maximal d'articles (en cas de dépassement, vous payez en plus)

Objectifs, selon les tenants de ces accords Publish & Read

- Plus de services proposés, pour une dépense à peine supérieure
- Être *transformants* : provoquer, par effet domino, la bascule du modèle économique de l'édition scientifique

La position de l'Établissement

- Note proposée par le Conseil Scientifique le 29 novembre 2022

Positions prises de par le monde

Historique

- Proposition en 2015 par la Max-Planck Digital Library
- Développement à partir de 2017 : 500 contrats à ce jour au niveau mondial
- Beaucoup en Europe, un peu moins en Amérique du Nord et en Australie

Un bilan contrasté

- Forte opposition des pays du sud : coût prohibitif (Amérique du Sud et Afrique qui n'ont pas les moyens)
- Clivage important aux USA et en France (aux USA, du fait de la concurrence entre les universités, il n'y a pas d'entente fédérale)
- Opposition marquée entre les EPST et les universités en France
- Sortie des accords pour certains précurseurs européens
- Fait pour la Suède
- Débats importants en Allemagne et aux Pays-Bas

Méthodologie de travail

Étude des accords transformants, passés, présents et futurs

- Ouvertent-ils la voie à l'ouverture généralisée ?
 - Non : ouverture contingente & réservée aux pays riches
- Permettent-ils une diminution des dépenses réalisées pour lire et publier ?
 - Non : ils concernent majoritairement les revues hybrides alors que l'augmentation forte des APC est essentiellement sur des revues en accès ouvert complet
- Favorisent-ils une réappropriation de l'écosystème de l'édition par les scientifiques ?
 - Non : pérennisation du système oligopolistique actuel et des profits associés pour les éditeurs

Position de l'Université de Lorraine

Position à nuancer selon les détails de l'accord

- Position favorable pour les revues proposant un modèle dit diamant : sans frais pour tous, à la lecture, comme à la publication
- Position défavorable pour les accords portant sur les revues hybrides
- Position à déterminer au cas par cas pour les autres en fonction des critères précisés dans la note : levier de transformation, absence de surcoût, périmètre, conformité avec la législation en vigueur...

Rappel : il est possible d'ouvrir la science gratuitement

- Loi pour une République Numérique (2016)
 - Dépôt en Archive Ouverte du manuscrit accepté, avec embargo 6 ou 12 mois, pour STM et SHS
- Stratégie de Non Cession des Droits
 - Préconisée par le CNRS et la cOAlition S, dont l'ANR

- L'auteur applique une licence CC (Creative Commons) - BY sur son manuscrit et le dépose immédiatement dans une archive ouverte



M. Maxime AMBLARD-VIROLAUD trouve le sujet extrêmement important et il souligne l'avance de l'Université de Lorraine dans le paysage national et européen. Pour lui, c'est une chance que l'Établissement ait pris des positions courageuses dans un environnement conflictuel sur ce sujet. M. Maxime AMBLARD-VIROLAUD insiste sur l'importance de la Science Ouverte et de la publication libre. Il soutient la démarche en cours.

La démarche est également saluée par M. Jean-Yves JOUZEAU mais persiste la question de l'évaluation scientifique. La science pour tous, c'est bien sous réserve qu'elle permette un niveau de publication équivalent à celui obtenu par les autres systèmes – même si ces systèmes font preuve de pratiques douteuses. Comment concilier le classement des publications (critère retenu dans l'évaluation des carrières), le prestige des revues dans leur domaine respectif et le fait que certains éditeurs peu scrupuleux s'arrogent les publications les plus renommées ?

Selon M. Nicolas FRESSENGEAS, c'est tout le problème des injonctions contradictoires. Début février dernier, s'est tenue la première conférence européenne de la Science Ouverte qui a proposé le Pacte de Paris, lequel a appelé à la création d'une coalition européenne. A la fin de la présidence française de l'Union Européenne, le conseil de compétitivité de l'Union Européenne a proposé des conclusions dans ce but. La coalition existe depuis début décembre et l'Université de Lorraine y a adhéré ; le travail commence pour réduire les injonctions contradictoires.

La Présidente dit qu'il faut réussir à faire une révolution pour la qualité de la recherche et pour la qualité des dynamiques des collectifs de recherche, hors du schéma productiviste qui pèse sur les épaules des collègues et des étudiants.

Point d'information, pas de vote.

17. POLITIQUE D'EXONÉRATION du PRODUIT des DROITS d'INSCRIPTION différenciés applicables aux ÉTUDIANTS EXTRA COMMUNAUTAIRES (DIEEC)
DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

ANNEXE 13

M. Nicolas OGET rappelle que le président MACRON a introduit en 2019 une différence entre les étudiants communautaires et les étudiants extra-communautaires, selon laquelle les droits d'inscription sont différents :

Arrêté du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscription instaure pour les étudiants extra-communautaires (DIEEC) les montants de 2 770 € en L et 3 770 € en M (contre 170€ et 243€ pour un étudiant européen)

Décret n° 2019-344 du 19 avril 2019 indique que les étudiants étrangers peuvent bénéficier d'une exonération. « *La décision est prise par le ou la Président(e) de l'Établissement en application de critères généraux et des orientations stratégiques fixés par le Conseil d'Administration, dans la limite de 10 % des étudiants inscrits* »

Ces orientations doivent être prises avant la fin de l'année puisque l'Université doit indiquer à FRANCE UNIVERSITÉS à quels montants vont se situer les Droits d'Inscription (DI) pour les étudiants étrangers, d'où

↳ la nécessité de voter en décembre pour afficher la politique de l'université sur « Etudes en France ».

DIEEC : le Conseil d'Administration du 15 décembre 2020 a défini les règles des exonérations partielles pour 2021-2022 et 2022-2023 :

- ramenant le montant du Droits d'Inscription à celui d'un étudiant communautaire,
- 1^{ers} bénéficiaires : les étudiants néo-entrants en M1 et issus d'un pays extracommunautaire membre de l'organisation mondiale de la francophonie (hors membres associés) ou d'un pays extracommunautaire parmi les moins avancés listés par l'ONU
- 2^{èmes} bénéficiaires : les étudiants néo-entrants IUT pour lesquels il existe une convention internationale ADIUT
- **Exonération partielle est accordée pour la durée du cursus sans discontinuité.** Si redoublement, exonération non automatiquement acquise → possibilité de demande au CASE (Comité d'Action Sociale Étudiante)

Proposition au Conseil d'Administration : reconduire pour la rentrée 2023-2024 les dispositions du Conseil d'Administration du 15 décembre 2020

Proposition du Conseil de la Formation : Constituer un Groupe de Travail (1^{er} semestre 2023) pour la rentrée 2024 et suivantes

- Stratégie de recrutement/accueil des étudiants internationaux
- Quel public visé pour exonération du Conseil d'Administration
- Quelles répartition et utilisation de l'enveloppe DIEEC

Parmi les présidents et présidentes d'université, le débat actuel porte sur la suppression du quota de 10 % pour laisser les établissements se positionner de manière moins contrainte, indique la Présidente.

M. Valentin BOUREL intervient pour dire qu'il est nécessaire de revoir l'accueil des étudiants étrangers du fait que, parlant mal le français, ils ne comprennent pas le système d'exonération. Il souligne que les étudiants étrangers qui redoublent ne peuvent pas être exonérés, or, ils représentent un certain nombre étant donné que ces étudiants étrangers sont obligés de travailler en parallèle de leurs études.

Quant au quota de 10 %, M. Valentin BOUREL demande si ce quota est atteint au sein de l'Établissement.

Sur les 60 000 étudiants en Lorraine, un peu moins de 20 000 sont boursiers ; la différence s'élève à environ de 40 000 sur lesquels les 10 % s'appliquent, explique M. Nicolas OGET. À l'heure actuelle, l'Université de Lorraine affiche autour de 3 000 exonérations...

... auxquelles s'ajoutent les exonérations sur critères sociaux, précise la Présidente.

L'Université de Lorraine respecte le volume des 10 %, conclut M. Nicolas OGET.

La Présidente informe les nouveaux Administrateurs que quelques données sur les pratiques d'exonération ont été communiquées au Conseil de la Formation et au Conseil d'Administration l'année passée – comme chaque année. L'Établissement s'efforce de ne pas atteindre le quota afin de garder le volant nécessaire pour la politique d'exonération sur critères sociaux. Lors des conseils d'administration d'élection à la présidence de l'Université de Lorraine, la Présidente a expliqué pourquoi elle ne souhaitait pas mettre en danger ces critères-là mais préfèrerait que le quota de 10 % soit expulsé des textes afin d'être en mesure d'avoir un positionnement plus libre, qui n'aboutirait pas forcément à la suppression totale de l'obligation des DIEEC mais ne mettrait pas l'Établissement dans la situation contrainte dans laquelle il se retrouve aujourd'hui.

M. Nicolas OGET confirme le fait que beaucoup d'étudiants étrangers redoublent, dont un grand nombre bénéficie d'une exonération, via une procédure relevant du CASE (Comité d'Action Sociale Étudiante).

En fait, il existe 2 procédures dont une procédure simplifiée qui permet aux scolarités qui ont des étudiants étrangers redoublant de faire une remontée par tableau (pour éviter le dépôt de multiples dossiers plutôt lourds) ; l'exonération n'est pas automatique même si la procédure est simplifiée.

M. Éric GNAEDINGER relate que, dans les écoles d'ingénieurs, jusqu'à l'année dernière, aucune demande d'exonération de droits d'inscription n'était enregistrée de la part d'étudiants extra-communautaires. Cette année, un souci est apparu avec les masters de la Faculté des Sciences et Technologies dans le cas d'inscription en double diplôme en Master 2 en même temps que l'inscription en dernière année du cycle ingénieur. Ces étudiants payaient les droits d'inscription à l'école d'ingénieurs alors qu'en Master, il leur était demandé de payer les droits réduits pour 2^{ème} inscription d'environ 2 200 €.

Ce cas fait partie des anomalies repérées lors de la rentrée ; l'Établissement s'attèle à identifier ces "trous dans la raquette" et d'y remédier, reconnaît la Présidente.

M. Olivier GARET confirme le problème de lisibilité de la politique d'exonération. Il est un fait que les étudiants étrangers ont du mal à voir une lisibilité dans cette politique « Bienvenue en France » qui, de fait, détourne en réalité des étudiants de venir étudier dans des formations qui les accueillaient parfois depuis fort longtemps. À la Faculté des Sciences et Technologies, ce changement législatif est facteur d'insécurité dans le modèle économique. M. Olivier GARET aimerait comprendre pourquoi, cette année encore, il semble impossible de mettre en œuvre une politique de bourses au mérite.

La volonté est de poser le débat dans sa globalité. La discussion de fond sur le sujet des bourses au mérite est reportée au semestre prochain ; à l'issue des débats, une proposition sera présentée au Conseil d'Administration, répond M. Nicolas OGET.

M. Alexian VALENTIN rappelle que l'UNEF s'est toujours mobilisée contre les frais d'inscription différenciés car, pour elle, il s'agit d'étudiants et d'étudiantes, peu importe la nationalité et les droits et conditions d'étude devraient être similaires. Cependant, ces mesures d'exonération – bien qu'insuffisantes – permettent d'aider des étudiants et des étudiantes qui en ont besoin. C'est pourquoi il votera pour les exonérations et il aimerait que l'Université de Lorraine se positionne sur la suppression des frais d'inscription différenciés.

L'Université de Lorraine s'est déjà positionnée sur le sujet, affirme la Présidente pour qui il serait bienvenu de redonner une forme d'autonomie aux établissements.

Le maintien pour l'année universitaire 2023-2024 des conditions actuelles, telles que décrites en **annexe 13, est approuvé** par les membres du Conseil d'Administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	30
Hors Présidente	
Quorum	16
Membres présents	18
Membres représentés	8
Nombre de votants	26
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOIX POUR	17
Nombre de VOIX CONTRE	6
Nombre d'ABSTENTIONS	3

18. MODALITÉS d'ADMISSION et CAPACITES d'ACCUEIL en LICENCE, LICENCE PROFESSIONNELLE, MASTER, BACHELOR UNIVERSITAIRE de TECHNOLOGIE (BUT), CLASSES PREPARATOIRES INTEGREES (CPI) et en ÉTUDES de SANTÉ – Rentrée 2023
DOCUMENTS TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

ANNEXES 14.1 à 14.10

M. Samy MENZRI demande que le vote soit scindé en 2 du fait qu'il n'a pas eu le temps de tous les examiner en détail.

Globalement sur Parcoursup, l'Université de Lorraine maintient le nombre de capacités d'accueil parmi tous les diplômes. Une des nouveautés de l'année a été la plateforme « trouver mon master ». Un travail supplémentaire a été demandé aux collégiums pour déterminer ce que le ministère appelle la "coll", c'est-à-dire la capacité qui va se trouver sur la plateforme.

Autre particularité concernant les études en santé : le calcul des capacités qui se faisait, l'an passé, sur une base de 70-30 entre les PASS (Parcours spécifique Accès Santé) et les L.AS (Licence avec option "Accès Santé"), se fait, cette année, sur la base de 50 % PASS et 50 % L.AS puisqu'il n'y a plus de dérogation possible, commente M. Nicolas OGET.

VOTE 1 :

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité :

- les modalités d'admission en Licence, Licence Professionnelle, Master, Bachelor Universitaire de Technologie (BUT), Classes Préparatoires Intégrées (CPI) et en études de Santé – pour la rentrée 2023, ainsi que
- les capacités d'accueil des mentions et des parcours de ces formations et diplômes

pratiquées au sein des collégiums ALL (Arts, Lettres et Langues), DEG (Droit Économie Gestion), LINP (Lorraine – INP (écoles d'ingénieurs)) et LMI (Lorraine Management Innovation).

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	30
Hors Présidente	
Quorum	16
Membres présents	18
Membres représentés	8
Nombre de votants	26
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOIX POUR	26
Nombre de VOIX CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

VOTE 2 :

Les membres du Conseil d'Administration approuvent :

- les modalités d'admission en Licence, Licence Professionnelle, Master, Bachelor Universitaire de Technologie (BUT), Classes Préparatoires Intégrées (CPI) et en études de Santé – pour la rentrée 2023, ainsi que
- les capacités d'accueil des mentions et des parcours de ces formations et diplômes

pratiquées au sein des collégiums INTERFACE, SANTÉ, SHS (Sciences Humaines et Sociales), SCIENCES & TECHNOLOGIES, et du collégium TECHNOLOGIE.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	30
Hors Présidente	
Quorum	16
Membres présents	18
Membres représentés	8
Nombre de votants	26
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOIX POUR	24
Nombre de VOIX CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	2

19. BONUS « ENGAGEMENT LORRAINE MANAGEMENT INNOVATION (LMI) »

DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

ANNEXE 15

Le Bonus Engagement Étudiant (B2E) permet à un étudiant de valoriser son engagement sur sa moyenne, entre 0 et 0,5 points, étant entendu que le jury reste souverain en la matière, commence M. Nicolas OGET.

Le collégium LMI (Lorraine Management Innovation), pour 2 raisons différentes, souhaite aller plus loin que le B2E Établissement, à titre expérimental :

1/ pour regarder si un système plus local pourrait être plus incitatif à l'engagement des étudiants ; le collégium propose d'ailleurs 2 parcours :

- un parcours « citoyen responsable » et
- un parcours autour de la culture où il reconnaîtrait cet engagement étudiant ;

2/ à partir du constat que les étudiants du Collégium LMI sont soumis à une concurrence sur le marché du travail notamment par les écoles de commerce privées, la volonté du Collégium est que les étudiants pourront, par le biais de la proximité du système, encourager les étudiants à s'engager et à étoffer de ce fait leur Curriculum Vitae.

Il est entendu que le collégium fournira un bilan après l'expérimentation.

En réponse à M. Valentin BOUREL, M. Nicolas OGET précise que le B2E LMI n'est pas cumulable avec du B2E Établissement.

Les membres du Conseil d'Administration approuvent la mise en place d'un engagement étudiant alternatif dénommé « Bonus Engagement Lorraine Management Innovation (LMI) » garantissant la validation, pour l'obtention d'un diplôme lié aux composantes du collégium, des connaissances et compétences liées à l'engagement étudiant au titre des activités listées à l'article L611-9 du code de l'éducation.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	30
Hors Présidente	
Quorum	16
Membres présents	18
Membres représentés	8
Nombre de votants	26
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOIX POUR	20
Nombre de VOIX CONTRE	1
Nombre d'ABSTENTIONS	5

20. CRÉATION du DIPLOME d'UNIVERSITE (DU) *Droit de l'Expertise*

DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

ANNEXE 16

M. Alexian LAJOIE fait référence au positionnement de l'UNEF contre la création de tout nouveau diplôme d'université car l'UNEF préfère que les moyens financiers et humains soient réinvestis en licences et en masters.

La création du Diplôme d'Université (DU) *Droit de l'expertise* est approuvée par les membres du Conseil d'Administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	30
Hors Présidente	
Quorum	16
Membres présents	18
Membres représentés	8
Nombre de votants	26
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOIX POUR	21
Nombre de VOIX CONTRE	2
Nombre d'ABSTENTIONS	3

21. TARIFICATION du TEST OF ENGLISH FOR INTERNATIONAL COMMUNICATION (TOEIC) - ANNEE 2023 : APPLICATION de l'AUGMENTATION ANNUELLE PRÉVUE au MARCHÉ

DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

ANNEXE 17

Ni question, ni observation.

L'application de l'augmentation annuelle prévue au marché concernant la Tarification Test Of English for International Communication (TOEIC) - année 2023 est approuvée par les membres du Conseil d'Administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	30
Hors Présidente	
Quorum	16
Membres présents	18
Membres représentés	8
Nombre de votants	26
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOIX POUR	22
Nombre de VOIX CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	4

21 bis. OUVERTURE de la PREMIÈRE ANNÉE de LICENCE SCIENCES pour la SANTÉ

DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

ANNEXE 18

Aucune demande particulière.

L'ouverture de la première année de licence Sciences pour la santé **est approuvée à l'unanimité** par les membres du Conseil d'Administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	30
Hors Présidente	
Quorum	16
Membres présents	18
Membres représentés	8
Nombre de votants	26
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOIX POUR	26
Nombre de VOIX CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

22 MODIFICATION de la CHARTE relative à la LABELLISATION “ASSO’UL” des ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES

Suite à l'intervention du Vice-président Étudiant, M. Ayhan BOSTANCI, la Présidente pense qu'un travail serait à réaliser plutôt sous l'angle de la durée de vie des associations étudiantes.

M. Camille DIOU suggère que le problème pourrait être résolu via les critères d'attribution des subventions FSDIE (Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes), en mentionnant « une association d'au moins x mois d'existence », par exemple.

Point **REPORTÉ**

23. MODIFICATION des CRITÈRES du COMITÉ « FONDS de SOLIDARITÉ et DÉVELOPPEMENT des INITIATIVES ÉTUDIANTES (FSDIE) »
DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

ANNEXE 19

En page 7, M. Alexian LAJOIE a relevé 2 ajouts sur ce que le FSDIE ne peut pas cofinancer.

Concernant :

1°) les demandes de subventions pour des *goodies* et des textiles promotionnels

M. Ayhan BOSTANCI répond que des BDE (Bureaux des Étudiants) sollicitaient des financements pour des sweat-shirts de promotion du BDE, par exemple.

Or ces sweat-shirts ne relèvent ni des critères FSDIE, ni de la CVEC (Contribution Vie Étudiante et de Campus) ni d'un projet.

2°) les demandes de subventions pour des fournitures à destination de ventes caritatives

L'objectif du FSDIE est de soutenir des initiatives étudiantes et non de distribuer de la CVEC en hors de l'Université à d'autres associations.

La modification des critères d'attribution des subventions aux projets étudiants au titre du Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE) est approuvée à l'unanimité par les membres du Conseil d'Administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	30
Hors Présidente	
Quorum	16
Membres présents	18
Membres représentés	8
Nombre de votants	26
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOIX POUR	26
Nombre de VOIX CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

24. DÉSIGNATION du DIRECTEUR du CENTRE PIERRE JANET

DOCUMENTS TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

ANNEXES 20.0 et 20.1

En l'absence d'une demande expresse d'un vote à l'urne, la candidature de M. Cyril TARQUINIO, directeur sortant, est soumise au vote des Administrateurs.

Les membres du Conseil d'Administration émettent un avis favorable à l'unanimité à la nomination de **M. Cyril TARQUINIO**, professeur de psychologie de la santé et de psychologie clinique, directeur sortant de la structure, comme directeur du centre Pierre JANET.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	30
Hors Présidente	
Quorum	16
Membres présents	18
Membres représentés	8
Nombre de votants	26
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOIX POUR	26
Nombre de VOIX CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

**25. ENREGISTREMENT de la DÉSIGNATION d'ÉLUS USAGERS du CONSEIL d'ADMINISTRATION
appelés à siéger à la COMMISSION « FACILITATION du FONCTIONNEMENT de
l'ÉTABLISSEMENT » et à la COMMISSION « MOYENS » CRÉÉES lors du CONSEIL
d'ADMINISTRATION du 27/09/2022 – en complément de la délibération du Conseil
d'Administration CA 2022 / 09 / 27 n° 1**

Les élus Usagers de l'association étudiante Fédélor ont communiqué les noms de leurs candidats afin de compléter la composition de la commission « Facilitation du fonctionnement de l'Établissement » et de la commission « Moyens ».

Liste	Commission des MOYENS	Commission FACILITATION du FONCTIONNEMENT INTERNE de l'ÉTABLISSEMENT
 puIsar 2030	Myriam DORIAT-DUBAN Camille DIOU	Stéphane LEYMARIE Marion MARTINY
 Snpes	Lionel VERNEX-LOSET Bernard DUSSOUBS	Emmanuel MAUJEAN Bernard DUSSOUBS
Confiance	Christophe SCHMITT Michel FICK	Éric GNAEDINGER Cécile PARIETTI-WINKLER
UL-ensemble et ITRF-Bio	Vasilica LE FLOCH Imed KACEM	James GREENWOOD Jean-Marc MARTRETTE
 ESPOIR	Olivier GARET Victor SANDANASSAMY	Caroline GRUSON Maxime AMBLARD
 Fédélor <small>La fédération étudiante de Lorraine</small>	Pheakdey TOUCH (Titulaire) Samy MENZRI (Suppléant)	Samy MENZRI (Titulaire) Pheakdey TOUCH (Suppléante)
 unef <small>le syndicat étudiant</small>	Tom VELOSO (Titulaire) Alexian LAJOIE (Suppléant)	Tom VELOSO (Titulaire) Alexian LAJOIE (Suppléant)
 FSE	Valentin BOUREL (Titulaire) Mariam USHIKISHVILI (Suppléant)	Valentin BOUREL (Titulaire) Mariam USHIKISHVILI (Suppléant)

Les membres du Conseil d'Administration prennent acte à l'unanimité de la composition de la commission « Facilitation du fonctionnement de l'Établissement » et de la composition de la commission « Moyens ».

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	30
Hors Présidente	
Quorum	16
Membres présents	18
Membres représentés	8
Nombre de votants	26
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOIX POUR	26
Nombre de VOIX CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

26. STATUTS de l'UR 7305 LITTERATURES, IMAGINAIRES, SOCIETES (LIS) DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

ANNEXE 21

Les statuts du LIS en vigueur datent du 1^{er} janvier 2013 et leur révision intervient à l'issue d'une enquête réalisée par le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail dont les conclusions ont été approuvées le 21 janvier 2021 et le 4 mars 2021.

Les statuts de l'UR 7305 Littératures, Imaginaires, Sociétés (LIS) sont approuvés à l'unanimité par les membres du Conseil d'Administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	30
Hors Présidente	
Quorum	16
Membres présents	18
Membres représentés	8
Nombre de votants	26
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOIX POUR	26
Nombre de VOIX CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

27. MODIFICATION du RÈGLEMENT INTÉRIEUR du CENTRE de COORDINATION EXPLOR
 DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

ANNEXE 22

La modification du règlement intérieur du Centre de Coordination EXPLOR est approuvée à l'unanimité par les membres du Conseil d'Administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	30
Hors Présidente	
Quorum	16
Membres présents	18
Membres représentés	8
Nombre de votants	26
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOIX POUR	26
Nombre de VOIX CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

28. REMISE du PRIX par le LABORATOIRE d'INGENIERIE MOLECULAIRE et PHYSIOPATHOLOGIE ARTICULAIRE (IMOPA) lors du 35^{EME} REGIO MEETING IN STRUCTURAL BIOLOGY

Point ~~■~~ ANNULÉ du fait que le laboratoire a trouvé un financeur extérieur.

La Présidente lève la séance à 15h45.



Hélène BOULANGER
 Présidente de l'Université de Lorraine